



R

a

p

p

o

r

t

a

2003
Rapport
annuel
2004

u

e

l

20

03

~

20

04



Ordre
des infirmières
et infirmiers
du Québec

1000 1000 1000

1000 1000 1000

2 0 0 3

r *Rapport* **a**
annuel

2 0 0 4



Monsieur Michel Bissonnet

Président de l'Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Jacques P. Dupuis

Québec, octobre 2004

Monsieur Jacques P. Dupuis

Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Ce rapport a été préparé conformément à l'article 104 du *Code des professions* et couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2004.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La présidente,

Gyrlaine Demorin

Montréal, octobre 2004

Monsieur Gaétan Lemoyne

Président de l'Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

La soussignée a l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Préparé conformément à l'article 104 du *Code des professions*, ce rapport couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2004.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

La présidente,

Gyrlaine Demorin

Montréal, octobre 2004



Table des matières

Rapport de la présidente	5	
Rapport de la secrétaire générale	8	
Rapport des activités du Bureau	11	
Rapport des activités du Comité administratif	18	
Rapport des activités du syndic	21	
Rapport des activités des comités		
Comité d'inspection professionnelle	23	
Comité de discipline	26	
Comité de l'examen professionnel	29	3
Comité de révision	30	
Comité de révision des actes	30	
Comité de sélection de la récipiendaire de l'Insigne du mérite	31	
Comité Jeunesse	32	
Comité des bourses	34	
Comité des finances	35	
Comité de placements financiers du Bureau	36	
Activités d'information et de formation, colloques et congrès	37	
Statistiques	40	
Comités <i>ad hoc</i> , comités d'experts, groupes et tables de travail	42	
Documents produits en 2003-2004	50	
Le personnel du siège social au 31 mars 2004	52	
États financiers	55	



2 0 0 3

Rapport
annuel

2 0 0 4



Rapport de la présidente

Dans la foulée de la mise en vigueur de la Loi 90¹ qui a modifié en profondeur les champs d'exercice de 11 ordres dans le domaine de la santé, l'OIIQ se devait cette année d'informer les membres de la profession et de soutenir l'application concrète sur le terrain des changements que met de l'avant cette loi.

Suivi de la mise en œuvre de la Loi 90

L'OIIQ a élaboré un programme de journées d'étude des nouvelles dispositions de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers*. Des rencontres de groupes d'infirmières ont eu lieu à Montréal, Québec, Mont-Joli et Alma, sans compter celles qui s'adressaient aux directeurs de soins infirmiers et aux professeurs de soins infirmiers des collèges et universités, et toutes les rencontres qui ont été organisées sur demande. Ainsi, depuis l'adoption de la Loi 90, près de 10 000 infirmières et infirmiers ont été rencontrés.

Le Bureau a insisté pour que chacun des 65 000 membres reçoivent une information vulgarisée. C'est pourquoi, en mai 2003, la brochure *Notre profession prend une nouvelle dimension* a été adressée à tous les membres et a fait l'objet d'une diffusion plus large auprès des étudiantes, des administrateurs et des autres professions.

De plus, l'OIIQ a collaboré, le 26 novembre 2003, à une journée d'information à l'intention des médecins et des infirmières des groupes de médecine de famille (GMF). Cette journée était organisée conjointement par le ministère de la Santé et des Services sociaux, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, l'Association des CLSC et CHSLD du Québec, le Collège des médecins du Québec et l'OIIQ.

La nouvelle législation a exigé beaucoup de travaux, de consultations et de vigilance. Par exemple, nous avons participé aux travaux du Collège des médecins du Québec (CMQ) sur la modification de leur règlement sur les ordonnances en vue d'y inclure l'ordonnance collective. L'Office des professions du Québec a également sollicité le CMQ de régulariser et réglementer la pratique de non-professionnels, tels les électrophysiologistes, les ambulanciers et les perfusionnistes. De façon plus générale, l'OIIQ s'est inquiété de l'usage de l'article 94 h) du *Code des professions* qui permet des autorisations d'activités professionnelles à des non-professionnels ou entre deux professions.

Au début de 2004, afin de favoriser une vision commune entre l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ)

et l'OIIQ, un comité de travail conjoint a été mis sur pied. Ce comité doit faire en sorte que les deux ordres s'entendent sur l'usage des règles de soins infirmiers et sur différents aspects de la collaboration entre les infirmières et les infirmières auxiliaires. Le fruit de ces échanges devrait être disponible à l'automne 2004.

À la fin de l'année, au 31 mars 2004, plusieurs questions sont encore en suspens, notamment l'application des ordonnances collectives dans les services de première ligne, les tests de dépistage en vertu d'un programme de santé publique qui devraient être honorés par les laboratoires et l'obtention de vaccins par les infirmières.

En février 2004, le Bureau adoptait les lignes directrices en ce qui concerne une technique invasive maintenant légalisée, à savoir l'installation du cathéter veineux central par voie périphérique.

La pratique infirmière avancée

La *Loi médicale* et la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* permettent le développement de la pratique infirmière avancée. Ainsi, au lendemain de l'adoption de la Loi 90, des échanges étaient entrepris avec le Collège des médecins du Québec (CMQ). Au cours de cette année, trois comités conjoints ont été constitués en vue de faire des recommandations aux Bureaux des deux ordres sur la pertinence, la formation, l'étendue de la pratique et les modalités de collaboration d'infirmières praticiennes dans trois spécialités, soit la néonatalogie intensive, la néphrologie et la cardiologie.

Les rapports ayant été adoptés par les deux Bureaux, les travaux ont porté par la suite sur la rédaction des règlements requis tant au CMQ qu'à l'OIIQ en vue de permettre l'application de l'article 36.1 de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers*. Selon le calendrier prévu, les règlements devraient être adoptés en juin 2004.

Par ailleurs, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, a annoncé lors du congrès de l'OIIQ, le 4 novembre 2003, un programme de soutien à la formation de 75 infirmières praticiennes. Ce programme se traduit par un investissement de 9 millions de dollars et comporte deux volets. Il s'agit d'une remise de bourses de 30 000 \$ chacune aux 75 infirmières praticiennes durant leur deuxième année d'études à la maîtrise de praticienne en spécialité, ainsi qu'une subvention aux établissements afin de couvrir une partie du salaire des infirmières praticiennes au cours de leurs deux premières années d'exercice. D'ici à 2006, ce programme permettra l'embauche de 75 infirmières spécialisées dans les secteurs de la néphrologie, de la cardiologie et de la néonatalogie.

¹ Projet de loi n° 90 : *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé*, adopté le 14 juin 2002 et entré en vigueur le 30 janvier 2003 (L.Q. 2002, chapitre 33), ci-après cité Loi 90.



Pénurie d'infirmières de formation universitaire

Le 16 juin 2003, l'OIIQ adressait au ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, le rapport *La pénurie d'infirmières de formation universitaire – une analyse complémentaire à la planification de l'effectif infirmier pour les 15 prochaines années* rédigé en juin 2003 par la Direction de l'exploitation des données corporatives de l'Ordre.

D'après l'étude menée, le nombre minimal d'infirmières de formation universitaire requis pour combler les départs à la retraite des 15 prochaines années est estimé à 22 216 infirmières. Cela représente environ 1 500 infirmières par année. Ce chiffre tient compte des besoins du réseau de la santé et des services sociaux, du secteur privé, du secteur de l'éducation et des autres secteurs d'exercice infirmier. Ces effectifs sont requis pour remplacer les infirmières bachelères et pour combler notamment les besoins d'infirmières en secteur spécialisé, de cadres infirmiers, d'expertes en soutien clinique, de professeurs et de chercheurs. Il faudra ajouter à cela les nouveaux rôles de la pratique avancée, soit les infirmières praticiennes dont le nombre reste à déterminer. Enfin, ces prévisions ne tiennent aucunement compte de la croissance des besoins estimée à 1,61 % (environ 21 000 personnes), selon les travaux les plus récents du Forum national sur la planification de la main-d'œuvre infirmière (MSSS, 2003).

L'OIIQ considère que la question est urgente, puisque les infirmières les plus qualifiées et expérimentées sont celles qui se rapprochent le plus de la retraite. Le MSSS a repris les travaux de l'OIIQ et des échanges ont eu lieu en cours d'année afin que les deux parties tentent de s'entendre sur une planification serrée des effectifs en fonction du niveau de formation, des besoins des milieux et des possibilités offertes par le nouveau champ d'exercice. Cette planification devrait être formulée en termes de cibles à atteindre, de plans de réalisation et de moyens à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs.

Malheureusement, au 31 mars 2004, les orientations du MSSS n'étaient pas encore élaborées.

La pratique infirmière en région éloignée

Un mémoire à caractère historique documentant la pratique infirmière dans cinq territoires du Québec, à savoir le Nunavik, la Baie James, la Côte-Nord, les Premières Nations, le Lac-Rapide et Winneway, a été déposé au Bureau de l'OIIQ, assorti des recommandations d'un comité consultatif. En août 2003, j'allais personnellement faire une tournée au Nunavik, où j'ai visité Inukjuak, Puvirnituk et Akulivik. À la lumière de ce mémoire, l'Ordre a adopté une prise de position mettant de l'avant différentes orientations pour soutenir une meilleure formation des

infirmières exerçant dans ces régions, pour reconnaître le caractère d'exception de cette pratique, pour permettre la formation d'infirmières praticiennes de première ligne et pour encourager la formation d'infirmières autochtones.

Le document a été rendu public en avril 2004.

Le dépistage de la violence conjugale

Le document d'orientation de l'OIIQ intitulé *La violence conjugale : intervention infirmière auprès des femmes* datait de 1987. Il devenait donc impérieux de le mettre à jour, d'autant plus qu'une demande à cet effet émanait de l'Assemblée générale annuelle 2001.

Par ailleurs, il nous fallait tenir compte de l'article 60.4 du *Code des professions* qui permet la divulgation de renseignements personnels lorsqu'un danger imminent de mort ou de blessures graves menace une personne et également de l'article 36 de notre Loi qui reconnaît maintenant l'évaluation de la condition physique et mentale des personnes comme une activité infirmière réservée.

Ainsi, l'OIIQ a adopté deux documents complémentaires, à savoir :

- *Dépister la violence conjugale pour mieux la prévenir – prise de position* où l'Ordre prend position quant à diverses mesures à privilégier pour permettre aux infirmières d'intégrer à leur pratique quotidienne le dépistage de la violence conjugale et pour promouvoir la qualité des soins et services offerts aux personnes vivant de telles situations.
- *Dépister la violence conjugale pour mieux la prévenir – orientations pour la pratique infirmière* dans lequel l'Ordre énonce de façon succincte les éléments essentiels au dépistage de la violence conjugale dans le cadre de la pratique infirmière.

Ces documents ont été rendus publics dans le cadre d'une conférence de presse le 8 mars 2004, Journée internationale de la femme.

Encadrement de la pratique des candidates à l'exercice de la profession

Tout au cours de l'année, des travaux de consultation ont été menés en vue d'apporter des amendements au règlement sur les activités qui peuvent être exercées par les candidates à l'exercice de la profession d'infirmière (CEPI).

Des modifications étaient rendues nécessaires pour des raisons de protection du public en raison de la liste d'activités réservées aux infirmières, entrée en vigueur récemment lors de l'adoption de la Loi 90. Il faut rappeler que les CEPI ne sont pas membres

de l'Ordre tant et aussi longtemps qu'elles ne réussissent pas les examens d'admission à la profession.

Ce projet de règlement nous semble de la plus haute importance, compte tenu des risques de préjudice possibles pour la population. En effet, dans un contexte de pénurie, nous avons été informés que des CEPI sont très fortement incités à prendre des responsabilités qui dépassaient leurs compétences.

Ainsi, le 20 février 2004, le Bureau a adopté le projet de règlement visant à déterminer les activités que les CEPI peuvent exercer ainsi que les conditions de surveillance et d'encadrement. La mise en vigueur de ce règlement par décret gouvernemental est prévue en juin 2004.

Enquête sur la qualité des soins au CHSLD Centre-Ville de Montréal

Après avoir été saisi de faits relatifs à des événements graves survenus au CHSLD Centre-Ville de Montréal (Résidence Saint-Charles-Borromée et Manoir L'Âge-d'Or), le Bureau de l'OIIQ a décidé de tenir une enquête sur la qualité des soins infirmiers dans ces établissements. Afin de remédier à la situation, l'OIIQ émettra un avis au ministre de la Santé et des Services sociaux sur les orientations à suivre pour relever le niveau de la qualité des soins infirmiers.

L'enquête s'est déroulée du 3 février au 18 mars 2004. Le comité mandaté pour faire enquête sur la qualité des soins infirmiers au CHSLD Centre-Ville de Montréal était composé d'Hélène Rajotte, responsable du comité et ex-secrétaire générale de l'OIIQ, Monique Bourque, infirmière clinicienne spécialisée en gériatrie à l'Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke, Ginette Lavallière, conseillère-enquêteuse de l'OIIQ, Maryse L. Savoie, directrice adjointe des soins infirmiers, éducation et recherche et coordonnatrice de la recherche à l'Hôpital Sainte-Anne et Lucie Tremblay, directrice des soins infirmiers et des services cliniques au Centre hospitalier gériatrique Maimonides.

Le Bureau prendra connaissance du rapport des enquêteurs en avril 2004.

Un nouveau ministre à la Santé

L'élection en avril 2003 d'un gouvernement du Parti libéral du Québec a marqué l'arrivée d'un nouveau ministre à la Santé et aux Services sociaux, le Dr Philippe Couillard.

Le Ministre a amorcé des réformes majeures en présentant plusieurs lois, notamment le projet de loi n° 25 sur la création de réseaux locaux de soins et le projet de loi n° 31 qui vise les

accréditations syndicales au sein de ces réseaux. Les infirmières et les infirmières auxiliaires seront regroupées ultérieurement dans un même syndicat. L'OIIQ ne s'est pas prononcé sur ces projets de loi qui ont été adoptés en décembre 2003. Toutefois, nous avons adopté un mémoire sur le projet de loi n° 38 visant la création d'un commissaire à la santé et au bien-être et nous avons été entendus par la Commission des affaires sociales le 23 mars 2004.

Changement de nom de la revue de l'OIIQ

Le changement de nom de la revue de l'OIIQ, *L'Infirmière du Québec*, a été proposé à l'Assemblée générale annuelle en novembre 2002.

L'objectif consistait à trouver, pour la revue officielle de l'OIIQ, un nouveau nom qui aurait les caractéristiques suivantes : un titre rassembleur et motivant, incluant les infirmiers, et qui serait, bien entendu, grammaticalement correct. Le Bureau a retenu *Perspective infirmière*. Ce titre peut s'appliquer tout aussi bien aux hommes qu'aux femmes. L'utilisation adjectivale du mot infirmière permet d'éviter de ne désigner que l'infirmière au détriment de l'infirmier. Et, dans une optique de continuité, l'utilisation du mot infirmière rappelle également le titre précédent, *L'Infirmière du Québec*.

La parution du numéro de septembre/octobre 2003 marquait le lancement du nouveau nom.

Conclusion

L'arrivée d'un nouveau gouvernement et la nomination des nouveaux ministres à la Santé, à l'Éducation et aux lois professionnelles, sans compter la désignation d'un nouveau président de l'Office des professions du Québec, ont marqué profondément l'année en cours. Ainsi, le paysage de l'administration publique s'est grandement modifié.

L'OIIQ a aussi connu un changement important avec l'arrivée d'une nouvelle secrétaire générale, Louise Cantin, entrée en fonction en septembre 2003. Sur le plan de la gestion interne comme sur celui des affaires externes, l'année 2003-2004 s'est avérée une année de changements et de restructuration, qui nous a aussi permis de consolider les acquis de la Loi 90.

J'en profite pour remercier toutes les infirmières et infirmiers ainsi que le personnel du siège social qui ont contribué à soutenir nos activités au cours de 2003-2004.

La présidente, *Gyslaine Desrosiers*
Gyslaine Desrosiers





Rapport de la secrétaire générale

l'année 2003-2004 a été marquée par de nombreuses activités visant à répondre au plan stratégique triennal de 2002-2005 : à titre d'exemple, mentionnons la diffusion du

Code de déontologie des infirmières et infirmiers adopté en 2003, les activités d'amélioration des services aux membres et les travaux entourant la révision des règlements relatifs à l'admission à la profession. La structure du siège social a également subi des changements dans le but de garantir un fonctionnement optimal de l'ensemble des directions de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

8

Code de déontologie – diffusion et demande de modifications

Le Bureau du syndicat a déployé des efforts soutenus pour renseigner les infirmières et diffuser l'information relative au nouveau Code de déontologie des infirmières et infirmiers après son entrée en vigueur en 2003. Comme en fait foi le rapport des activités de formation (voir le tableau 3 de la section « Activités d'information et de formation, colloques et congrès »), l'équipe de syndicat adjointes et la syndicat ont rejoint près de 1000 infirmières et 500 étudiantes de toutes les régions du Québec au cours de la dernière année.

Des projets de modifications du Code de déontologie des infirmières et infirmiers ont été communiqués aux membres pour consultation afin de prévoir les conditions et modalités de divulgation des renseignements confidentiels conformément à la Loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la divulgation de renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes (L.Q. 2001, c. 78) et d'ajouter des dispositions spécifiques à la recherche. Ces projets de modifications ont été transmis à l'Office des professions du Québec. Ils doivent maintenant faire l'objet d'un examen par l'Office et être approuvés par le gouvernement.

Projet d'inscription au tableau et paiement de la cotisation annuelle par voie électronique

Ce projet s'est fait par échantillonnage auprès de 4 865 membres. Près de 20 % de ces membres ont répondu à l'invitation. Les membres pouvaient à la fois remplir le formulaire d'inscription et procéder au paiement direct par l'intermédiaire de l'institution financière de leur choix. Les résultats révèlent que nous devons améliorer nos processus d'accès et de confirmation de transaction afin de les rendre plus conviviaux pour les membres. Par ailleurs, le bilan que nous avons fait à la suite de ce projet nous confirme que nous pouvons aller de l'avant et rendre accessible ce service à l'ensemble des membres dès l'année prochaine. Un projet de révision du formulaire d'inscription au tableau et l'étude de faisabilité pour le paiement de la cotisation par carte de crédit sont également en cours.

Examen professionnel

L'année a été marquée par la publication du Guide de préparation à l'examen professionnel de l'Ordre qui a bénéficié de l'aide financière du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Ce guide vise à aider les candidates du Québec et les diplômées hors Québec à franchir avec succès l'étape que constitue l'examen professionnel. Le guide leur permet de se familiariser avec la forme, le contenu, le déroulement et les aspects organisationnels de l'examen professionnel. Un supplément, qui s'adresse principalement aux diplômées hors du Québec, traite spécifiquement du contexte québécois de la pratique de l'infirmière. Plus de 5 000 exemplaires ont été distribués au cours de cette année.

Des efforts significatifs ont été déployés pour réduire les délais administratifs de production des bulletins de l'examen professionnel. À cet effet, le Comité administratif, sensible aux propositions formulées par les déléguées lors de l'assemblée générale annuelle, a pris certaines dispositions qui ont permis de réduire de moitié le délai d'envoi des résultats d'examens aux diplômés, délai qui est passé de 12 à 6 semaines pour l'examen de février 2004. Ces dispositions, combinées à une gestion serrée de la part du Centre d'évaluation des sciences de la santé de l'Université Laval (CESSUL) et du Bureau du registraire de l'OIIQ, permettront de maintenir les délais d'envoi des bulletins relativement courts, malgré le nombre beaucoup plus élevé de candidates à l'examen de septembre.

Finalement, les négociations avec le CESSUL en vue d'établir un nouveau protocole d'entente pour la gestion de l'examen professionnel ont été amorcées.



Révision du programme d'actualisation en soins infirmiers

Un nouveau programme d'actualisation professionnelle en soins infirmiers a été adopté par le Comité administratif. Cette révision a été rendue possible grâce à la collaboration du ministère de l'Éducation du Québec, du Collège Bois-de-Boulogne et de M^{me} Céline Cloutier, enseignante spécialiste de contenu.

Le programme vise les infirmières qui n'ont pas exercé depuis cinq ans et à qui le Comité administratif impose une actualisation professionnelle en vertu du règlement à cet effet. Ce programme est défini à partir des compétences de la composante de formation spécifique du programme Soins infirmiers 180.AO, et tient compte des besoins particuliers des infirmières visées. Il tient également compte des changements législatifs récents au chapitre du système professionnel, notamment des modifications apportées à la *Loi sur les infirmières et les infirmiers*. Il a fait l'objet d'une large diffusion auprès des collèges, universités et décideurs du réseau de la santé et de l'éducation.

Recrutement international d'infirmières

L'OIIQ continue de participer aux missions de recrutement en France organisées par le gouvernement du Québec. Jusqu'à maintenant, ces missions ont permis la signature d'environ 350 contrats de travail d'infirmières étrangères au Québec. Le fait de participer à ces salons de recrutement permet à l'Ordre d'accélérer le processus habituel d'étude des dossiers d'équivalence, processus qui se déroule alors deux fois plus rapidement. L'infirmière française qui répond à certaines conditions, dont le fait de cumuler au moins deux années d'expérience, peut obtenir un permis temporaire d'un an, renouvelable pour une autre année, lui permettant d'exercer dans un domaine de soins particuliers.

Révision du programme d'intégration à l'intention des infirmières diplômées hors Québec

L'Ordre a amorcé des travaux de révision du programme d'intégration prévu au *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec*. Cette révision, qui sera faite conjointement avec le ministère de l'Éducation et le Collège du Vieux Montréal, est rendue nécessaire pour répondre aux besoins spécifiques de formation des infirmières étrangères. Une large consultation auprès des infirmières étrangères, des établissements de santé et des collèges afin d'identifier les besoins particuliers de cette

clientèle a été mise sur pied. En proposant de telles initiatives, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec joue un rôle prépondérant dans la stratégie d'intégration du gouvernement en cette matière et est perçu comme un Ordre d'avant-garde.

D'ailleurs, les actions menées par l'Ordre rejoignent l'objectif global du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, qui souhaite assumer un plus grand leadership dans l'intégration des nouveaux arrivants. L'Ordre compte participer aux travaux du groupe de travail qui sera mis sur pied par M^{me} Michelle Courchesne, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, en vue d'explorer des avenues pour faciliter aux personnes immigrantes l'accès aux professions réglementées.

Enjeux discutés sur le plan national

L'OIIQ siège à une table qui comprend les directeurs généraux des ordres provinciaux infirmiers, la directrice générale de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada et la directrice générale de l'Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario. La participation active de l'OIIQ a permis de cerner les enjeux nationaux et d'influencer les actions et mesures mises de l'avant sur le plan canadien, notamment à l'égard des normes et des processus d'accès à la profession.

La formation initiale constitue un des dossiers prioritaires discutés dans un contexte où le baccalauréat sera la nouvelle exigence de formation pour l'entrée à la profession dans la majorité des provinces canadiennes. En Ontario, cette mesure entrera en vigueur à compter de janvier 2005. Ces échanges sont primordiaux, puisque l'entente de reconnaissance mutuelle des examens professionnels entre l'Ontario et le Québec prendra fin en décembre 2004.

Le défi de la standardisation de la réglementation concernant les normes d'accès aux infirmières étrangères a constitué un autre dossier d'importance dans un contexte de mobilité interprovinciale et d'ouverture à l'immigration.

Prix honorifique à l'OIIQ à Barcelone

C'est avec un grand honneur que notre ordre professionnel a accepté le prix honorifique de reconnaissance décerné par le Collège des infirmières de Barcelone. Ce prix a été remis en décembre 2003 dans la capitale catalane, à l'occasion d'un acte institutionnel.

À cette occasion, M^{me} Hélène Tremblay, présidente de l'Ordre régional des infirmières et infirmiers de Saguenay-Lac-Saint-Jean/Nord-du-Québec et trésorière de l'OIIQ, a agi comme représentante de l'Ordre.



Hausse de la cotisation

Le Bureau de l'Ordre, à sa réunion de juin 2003, a haussé la cotisation de 14,87 \$ par rapport à l'an dernier. Cette hausse a été rendue nécessaire pour couvrir les dépenses liées aux obligations imposées aux ordres professionnels qui ont connu, à l'OIIQ, une augmentation de 20 % depuis 2001-2002.

Plusieurs facteurs ont motivé cette décision. Les récents bouleversements majeurs dans le monde de la santé et le monde professionnel ont eu un impact direct sur le volume d'activité des services de l'Ordre. Parmi ceux qui ont rendu cette décision incontournable, mentionnons les ententes sur la mobilité interprovinciale de la main-d'œuvre, l'augmentation importante du nombre d'étudiantes en soins infirmiers au Québec, la hausse des demandes de permis de la part d'infirmières ayant obtenu leur diplôme à l'extérieur du Québec, les modifications apportées à la *Loi sur les infirmières et les infirmiers*, la nécessité de revoir en profondeur la réglementation régissant l'accès à la profession et l'adoption du nouveau *Code de déontologie des infirmières et infirmiers*, sans compter les inévitables « coûts du système ».

En prenant la décision de hausser la cotisation de 2004-2005, le Bureau de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec a tenu à ce que la mission de protection du public, de même que le positionnement et le rayonnement de la profession puissent continuer à être assurés avec toute la vigilance et l'énergie exigées par le contexte actuel.

Règlement divisant le territoire du Québec en régions aux fins de la représentation au Bureau de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

Afin d'assurer une représentation régionale adéquate au sein du Bureau de l'Ordre, il s'est avéré nécessaire, en raison de la mobilité des effectifs infirmiers, de modifier le *Règlement divisant le territoire du Québec en régions aux fins de la représentation au Bureau de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec*. Ce règlement fixe le nombre d'administrateurs élus par les ordres régionaux et ce, selon le nombre de membres inscrits dans chaque région. La dernière modification au règlement en ce qui concerne le nombre d'administrateurs par région avait été apportée en mars 1996. Il en est ressorti que l'Ordre régional de Laurentides/Lanaudière devait avoir trois représentants au sein du Bureau de l'Ordre plutôt que deux. En conséquence, l'Ordre régional de Mauricie-Centre-du-Québec devait, pour sa part, avoir un seul représentant au lieu de deux au sein du Bureau.

Considérant que l'année 2004 est une année de fin de mandat pour les administrateurs élus du Bureau de l'Ordre, la modification s'applique pour le mandat des administrateurs débutant le jour de la clôture de l'assemblée générale annuelle de 2004, soit le 1^{er} novembre 2004.

La gestion du siège social

À la suite du processus de négociation, une nouvelle convention collective, d'une durée de trois ans (2003-2006), a été conclue avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'OIIQ. Cette entente contient les conditions de travail applicables pour une cinquantaine d'employées de l'OIIQ.

En raison de la vétusté du système d'alarme incendie, nous avons procédé au remplacement de l'ensemble de ses composantes et la deuxième phase de l'automatisation des systèmes électromécaniques a été complétée.

L'ensemble des activités menées au siège social a pu se concrétiser grâce à l'apport de l'équipe de cadres, de professionnels et d'employés qui ont à cœur la profession infirmière et la qualité du service rendu aux membres. Je tiens à les remercier pour leur engagement et leur implication indéfectible qui sont dignes de mention.

Au cours de l'année, se sont également jointes à l'équipe de direction, Line Lacroix, à titre de directrice du Bureau du registraire et Suzanne Durand, à titre de directrice du Développement et du soutien professionnel. Un remaniement de l'organigramme de l'OIIQ a permis la constitution de la Direction scientifique qui est sous la responsabilité de Judith Leprohon. Elle occupait auparavant le titre de directrice scientifique au sein de l'équipe de la Direction des affaires externes.

Finalement, je ne pouvais conclure ce tour d'horizon de l'année 2003-2004 sans adresser des remerciements sincères à Diane Saulnier qui a travaillé sans relâche à la barre du secrétariat général pendant trois ans et qui a terminé son mandat en septembre 2003.

La secrétaire générale,

Louise Cantin



Rapport des activités du Bureau

Au cours de l'exercice 2003-2004, le Bureau a tenu six réunions ordinaires et trois réunions extraordinaires. Il a veillé à l'administration générale des affaires de l'Ordre, conformément aux responsabilités et aux pouvoirs qui lui sont conférés par le *Code des professions*, la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* ainsi que par les règlements y afférents. Seules les principales résolutions adoptées par le Bureau au cours de l'année sont résumées dans le présent rapport.

Assemblée générale annuelle et congrès

Le Bureau a résolu de tenir la 83^e Assemblée générale annuelle de l'Ordre le lundi 3 novembre 2003 au Palais des congrès de Montréal et il en a adopté l'ordre du jour provisoire.

Le congrès a eu lieu les 3 et 4 novembre 2003 et s'est déroulé sous la présidence de *Denise Lévesque-Boudreau*, vice-présidente de l'Ordre de 1995 à 2001 et coordonnatrice des activités du secteur clinique, de l'enseignement et de la recherche en soins infirmiers de l'Hôpital Laval. Le thème choisi pour cette occasion était *Aller de l'avant – un défi toujours actuel*. Des activités précongrès ont aussi été offertes les 1^{er} et 2 novembre 2003 (voir la section « Activités d'information et de formation, colloques et congrès »).

Élection des membres du Comité administratif

Le Bureau a procédé à l'élection de quatre membres du Comité administratif. La présidente, *Gyslaine Desrosiers*, réélue l'an passé, entreprenait la seconde année de son mandat 2002-2004. Ont été élus pour un an : *Angèle St-Jacques*, vice-présidente ; *Hélène Tremblay*, trésorière ; *Irène Robitaille*, administratrice élue, ainsi que *Pierre Carrier*, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec.

Cotisation annuelle et prime d'assurance responsabilité professionnelle

La cotisation annuelle pour la période d'inscription au tableau du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004 avait été fixée par le Bureau à 206,70 \$ et devait être payée avant le 31 mars 2003. La prime d'assurance responsabilité pour cette année était de 6,71 \$.

De plus, le Bureau a fixé la cotisation annuelle pour la période d'inscription au tableau du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005 à 221,57 \$, soit une augmentation totale de 14,87 \$ et a fixé au 31 mars 2004 la date à laquelle la cotisation doit être versée. La prime d'assurance responsabilité pour cette année est de 6,91 \$.

Comités

Nominations

Les membres du Bureau ont procédé à la nomination de membres siégeant aux comités suivants : Comité de placements financiers, Comité Jeunesse, Comité de l'examen professionnel, Comité des bourses, Comité d'inspection professionnelle, Comité de discipline, et Conseil d'administration de la Fondation de recherche en sciences infirmières du Québec (FRESIQ).

Rapports des comités

Le Bureau a reçu les rapports annuels, notamment du Comité de discipline et du Comité d'inspection professionnelle.

Sur recommandation du Comité de sélection de la récipiendaire de l'Insigne du mérite de l'Ordre, le Bureau a nommé *Cécile Lambert* lauréate de l'Insigne du mérite 2004 et proposé sa candidature au Conseil interprofessionnel du Québec pour le Prix du Mérite.

Octroi des bourses d'études

Le plan triennal 2003-2006 pour l'octroi des bourses d'études de l'OIIQ comporte trois axes : l'axe CLINIQUE, l'axe GESTION et l'axe RECHERCHE. En 2003-2004, 47 bourses ont été décernées, pour un montant total de 376 000 \$. Le Bureau de l'OIIQ a désigné les récipiendaires des bourses d'études de 1^{er} cycle et de 2^e cycle de l'axe CLINIQUE et de l'axe GESTION. Le conseil d'administration de la FRESIQ a attribué les bourses d'études de 2^e cycle et de 3^e cycle de l'axe RECHERCHE.

BOURSES DE 1^{er} CYCLE

Les bourses d'études de 1^{er} cycle se répartissent en 3 programmes comprenant 18 bourses de baccalauréat de perfectionnement, dont 9 sont recommandées par les universités et 9 par le Comité des bourses de l'OIIQ dans le cadre d'un concours provincial, ainsi que 4 bourses terminales pour les études de 1^{er} cycle. Le montant de ces bourses est de 5 000 \$ chacune. Le Bureau a octroyé les bourses aux personnes suivantes :



Rapport des activités du Bureau

Axe CLINIQUE

Bourses de baccalauréat de perfectionnement

- *Nathalie Basile*, Université McGill (Montréal/Laval)
- *Véronique Bélisle*, Université du Québec en Outaouais (Outaouais)
- *Isabelle Binette*, Université Laval (Mauricie—Centre-du-Québec)
- *Cindy Bouchard*, Université du Québec à Chicoutimi (Saguenay—Lac-Saint-Jean/Nord-du-Québec)
- *Amélie Charbonneau*, Université du Québec à Trois-Rivières (Laurentides/Lanaudière)
- *Lucie Deschênes*, Université du Québec à Rimouski (Chaudière-Appalaches)
- *Louise Dubois*, Université de Montréal (Montréal)
- *Mélanie Fournier*, Université du Québec à Rimouski (Bas-Saint-Laurent/Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine)
- *Valérie Gagnon*, Université du Québec à Rimouski (Chaudière-Appalaches)
- *Jérôme Gauvin-Lepage*, Université de Sherbrooke (Estrie)
- *Emmanuelle Jean*, Université du Québec à Rimouski (Bas-Saint-Laurent/Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine)
- *Sara Laliberté*, Université de Sherbrooke (Estrie)
- *Julie Lapierre*, Université de Sherbrooke (Estrie)
- *Mélanie Malenfant*, Université du Québec à Rimouski (Bas-Saint-Laurent/Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine)
- *Julie Martin*, Université Laval (Québec)
- *Kathleen McFadden*, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (Abitibi-Témiscamingue)
- *Karo-Lynn Michaud*, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (Abitibi-Témiscamingue)
- *Amélie Trépanier*, Université Laval (Québec)

Bourses terminales

- *Laurie Barkun*, Université McGill (Montréal/Laval)

- *Annie Fleurant*, Université du Québec en Outaouais (Outaouais)
- *Valérie Leclair*, Université de Sherbrooke (Laurentides/Lanaudière)
- *Nadia Perreault*, Université McGill (Laurentides/Lanaudière)

BOURSES DE 2^e CYCLE

Sur recommandation du Comité des bourses de l'OIIQ, le Bureau a octroyé 10 bourses d'études de 2^e cycle dans l'axe CLINIQUE et l'axe GESTION, dont 4 bourses de 2 ans visant à favoriser la complétion du programme d'études. Les bourses de l'axe CLINIQUE se répartissent en 2 programmes : la maîtrise – option clinique ; la maîtrise – option praticienne. Toutes les bourses d'études de 2^e cycle ont une valeur annuelle de 10 000 \$, à l'exception des bourses pour la formation d'infirmière praticienne dont la valeur annuelle est de 15 000 \$.

Axe CLINIQUE

Bourses de maîtrise – option clinique [2 ans]

- *Geneviève Boily*, Université Laval (Chaudière-Appalaches)
- *Julie Dupont*, Université Laval (Chaudière-Appalaches)

Bourses de maîtrise – option clinique [1 an]

- *Édith Lévesque*, Université du Québec à Rimouski (Bas-Saint-Laurent/Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine)
- *Sharron Runions*, Université McGill (Montréal)
- *Marie-Noëlle Vallée*, Université Laval (Québec)

Bourses de maîtrise – option praticienne [2 ans]

- *Danielle Boucher*, Université Laval (Québec)
- *Julie-Anne Boutin*, Université Laval (Québec)

Bourses de maîtrise – option praticienne [1 an]

- *Nathalie Nadon*, Université de Montréal (Montréal/Laval)
- *Nicole Rondeau*, Université de Montréal (Montréal)



Axe GESTION

Bourse de maîtrise en gestion

- Martine Dallaire, Université Laval (Québec)

BOURSES DE 2^e et 3^e CYCLES

Selon les critères d'attribution des bourses d'études de 2^e et 3^e cycles de l'axe RECHERCHE établis par le Bureau, le Comité scientifique de la FRESIQ a étudié les candidatures et soumis ses recommandations au conseil d'administration de la FRESIQ pour désigner 12 récipiendaires des bourses de maîtrise, de doctorat et de soutien à la rédaction. Parmi celles-ci, une bourse de maîtrise a été accordée pour 2 ans et une bourse de doctorat pour 3 ans. Toutes ces bourses ont une valeur annuelle de 10 000 \$, à l'exception des bourses de soutien à la rédaction, dont le montant est de 3 000 \$.

De plus, 2 bourses de 10 000 \$ recommandées par le comité scientifique *ad hoc* de la Chaire d'études et de recherche sur l'évaluation des pratiques infirmières de la Faculté des sciences infirmières de l'Université Laval et une bourse de doctorat de 20 000 \$ recommandée par le comité scientifique de la Chaire Desjardins sur les soins infirmiers à la personne âgée et à la famille ont été décernées par le conseil d'administration de la FRESIQ.

Axe RECHERCHE

Bourse de maîtrise – option recherche [2 ans]

- Isabelle Perreault, Université de Montréal (Montréal/Laval)

Bourses de maîtrise – option recherche [1 an]

- Annie Bisaillon, Université de Montréal (Montréal/Laval)
- Catherine Forbes, Université de Montréal (Montréal/Laval)
- Édith Lepire, Université de Montréal (Montréal/Laval)

Bourse de doctorat [3 ans]

- Sylvie Dubois, Université McGill (Montréal)

Bourses de doctorat [1 an]

- Rose-Anne Buteau, Université Laval (Québec)
- Édith Ellefsen, Université de Montréal (Saguenay–Lac-Saint-Jean/Nord-du-Québec)
- Martine Mayrand Leclerc, Université Laval (Outaouais)

- Sylvie Noiseux, Université de Montréal (Montréal/Laval)
- Sonia Semenic, Université McGill (Montréal/Laval)

Bourses de soutien à la rédaction

Bourse Suzanne-Giroux :

- Annie Bisaillon, Université de Montréal (Montréal/Laval)

Bourse Marie-Gabrielle-Dolorès-Côté :

- Isabelle Yelle, Université de Montréal (Montréal/Laval)

Bourses de la Chaire d'études et de recherche en évaluation des pratiques infirmières de l'Université Laval :

- Céline Gélinas, Université Laval (Doctorat) (Québec)
- Danielle Goulet, Université Laval (Maîtrise) (Chaudière-Appalaches)

Bourse de la Chaire Desjardins en soins infirmiers à la personne âgée et à la famille :

- Krystina Klodnicka Kauri, Université de Montréal (Estrie)

Dispositions réglementaires

Le Bureau a adopté le principe d'un projet de Règlement sur un programme de formation des infirmières et infirmiers concernant l'installation d'un cathéter central introduit par voie périphérique. Le Collège des médecins du Québec a été préalablement consulté et le projet a ensuite été communiqué à tous les membres de l'Ordre pour consultation. Par la suite, le Bureau a adopté le projet de règlement. Cependant, avant la transmission du projet de règlement à l'Office des professions, l'Ordre a reçu de nouveaux commentaires démontrant qu'il n'était plus nécessaire d'adopter ce règlement. En effet, l'installation d'un cathéter veineux central introduit par voie périphérique par des infirmières est une activité professionnelle qui, bien que constituant l'application d'une technique invasive au sens du paragraphe 8^o de l'article 36 de la Loi sur les infirmières et les infirmiers, L.R.Q., c. I-8, peut être adéquatement encadrée par les lignes directrices adoptées par le Bureau de l'Ordre ainsi que par les dispositions du Code de déontologie des infirmières et infirmiers. Ainsi, le Bureau a abrogé le règlement et adopté des lignes directrices qui reprennent, sauf en ce qui concerne la délivrance d'une attestation par l'Ordre, les principes contenus dans le projet de règlement adopté antérieurement. Les lignes directrices sont contenues dans le document intitulé *Lignes directrices – Application de*



Rapport des activités du Bureau

techniques invasives par les infirmières et les infirmiers – L'insertion du cathéter veineux central introduit par voie périphérique, OIIQ, 2004.

Le Bureau a adopté le projet de Règlement modifiant le Règlement sur les actes visés à l'article 36 de la Loi sur les infirmières et les infirmiers qui peuvent être posés par des classes de personnes autres que des infirmières et infirmiers et l'a transmis à l'Office des professions. Ce projet vise le maintien de la clause de droits acquis ou « clause grand-père » afin de permettre aux personnes qui ne remplissent pas les conditions de délivrance d'un permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires et qui, avant juillet 1980, pouvaient poser deux actes liés à la surveillance et au retrait d'une perfusion intraveineuse (A-2 et A-3) de continuer de poser ces actes. Le règlement a été publié dans la Gazette officielle peu après la fin du présent exercice, soit le 5 mai 2004 et est entré en vigueur le 15^e jour suivant sa publication.

Le Bureau a adopté le Règlement modifiant le Règlement divisant le territoire du Québec en régions aux fins de la représentation au Bureau de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et l'a transmis à l'Office des professions du Québec pour dépôt. Ce projet vise à ajouter un représentant au Bureau pour la région Laurentides/Lanaudière et à réduire de un le nombre de représentants pour la région Mauricie-Centre-du-Québec. Ce règlement a été publié dans la Gazette officielle du 4 février 2004 et est entré en vigueur le 15^e jour suivant la date de la publication.

Le Bureau a adopté le projet de Règlement modifiant le Règlement sur les actes professionnels qui, suivant certaines conditions et modalités, peuvent être posés par des personnes autres que des infirmières et infirmiers. Ce projet modifie les activités professionnelles que peuvent exercer les candidates à l'exercice de la profession d'infirmière (CEPI) et ajoute des conditions suivant lesquelles elles peuvent les exercer, plus particulièrement en regard des conditions liées à la surveillance, au processus d'intégration et aux formations spécifiques. Ce règlement prévoit aussi la possibilité pour une candidate à l'exercice de la profession d'infirmière de refuser d'exercer une activité si elle considère qu'elle n'a pas les connaissances et les habiletés suffisantes.

À la suite d'une adoption de principe et de la consultation de l'ensemble des membres, le Bureau a adopté le projet de Règlement modifiant le Code de déontologie des infirmières et infirmiers et l'a transmis à l'Office des professions pour examen. Ce projet de règlement prévoit des conditions et modalités de divulgation de renseignements confidentiels et ajoute des dispositions spécifiques à la pratique de la recherche.

L'OIIQ a donné son avis au directeur national de la santé publique en réponse à une consultation du MSSS sur le projet de règlement d'application de la Loi sur la santé publique concernant les mesures d'indemnisation des victimes de la vaccination et la détermination de la liste des infections, maladies et intoxications à déclaration obli-

gatoire ainsi que la détermination de la liste des infections et des maladies à traitement obligatoire.

Le Bureau a adopté le contenu d'un document intitulé *Position du Bureau de l'OIIQ concernant le projet de Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des inhalothérapeutes* et l'a transmis au président de l'Office des professions du Québec. Ce projet de règlement de l'Ordre des inhalothérapeutes visait à autoriser les infirmières auxiliaires à exercer une activité partagée entre les infirmières et les inhalothérapeutes, soit l'entretien d'une trachéotomie externe reliée à un appareil d'assistance ventilatoire. À la suite des représentations de l'OIIQ, ce projet de règlement a été retiré par l'Ordre des inhalothérapeutes et des discussions ont été entreprises entre les deux ordres.

Le Bureau a adressé des commentaires à l'Office des professions relativement au projet de Règlement sur les normes de pratique et les conditions d'exercice lors d'accouchement à domicile, adopté par l'Ordre des sages-femmes.

Le Bureau a communiqué des commentaires concernant le projet de Règlement autorisant certaines personnes à exercer les activités visées aux articles 39.7 et 39.8 du Code des professions, lequel projet visait à permettre à des non-professionnels qui agissent pour le compte d'un centre de réadaptation pour personne présentant une déficience intellectuelle d'exercer certaines activités, notamment des soins invasifs d'assistance aux activités de la vie quotidienne et l'administration de médicaments prescrits. Le Bureau a communiqué certaines inquiétudes de nature systémique à l'Office des professions, notamment en regard de la formation, des règles de soins, des enjeux et des impacts du projet de règlement.

Le Bureau est intervenu auprès de l'Office des professions en ce qui concerne le projet de Règlement de l'Ordre des technologistes médicaux du Québec sur les activités de formation des technologistes médicaux afin de s'assurer que ce projet de règlement soit conforme au champ d'exercice des technologistes médicaux, particulièrement en ce qui a trait à la liste des médicaments cités en annexe du projet.

L'OIIQ a transmis des commentaires à l'Office des professions relativement au Règlement de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires sur les activités de formation continue.

Le Bureau a transmis ses commentaires à l'Office des professions concernant les projets de règlement du Collège des médecins autorisant les orthoptistes et les perfusionnistes cliniques à exercer certaines activités médicales en s'interrogeant notamment sur la pertinence d'intégrer ces non-professionnels à des ordres professionnels.

Par ailleurs, le Bureau a résolu de démontrer une ouverture pour faciliter l'intégration des perfusionnistes cliniques au système professionnel et à l'OIIQ, le cas échéant, et a fait parvenir une lettre à cet effet à l'Association des perfusionnistes cliniques.



Principales autres résolutions du Bureau

Outre les résolutions relatives aux activités précédemment énumérées, le Bureau :

- a nommé les représentantes de l'OIIQ au sein des comités conjoints consultatifs paritaires OIIQ-CMQ pour les spécialités de cardiologie, néphrologie, néonatalogie et cardiologie médicale (voir la section « Comités *ad hoc*, comités d'experts, groupes et tables de travail ») ;
- a adopté le rapport modifié présentant les *Recommandations du comité conjoint consultatif paritaire OIIQ-CMQ sur la création du rôle de l'infirmière praticienne spécialisée en néonatalogie*, novembre 2003, en vue de procéder, de concert avec le Collège des médecins, à l'élaboration de la réglementation prévue aux articles 14 f) et 36.1 de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* et à l'article 19 b) de la *Loi médicale* et des lignes directrices conjointes ;
- a adopté, sous réserve de certaines modifications, le rapport intitulé *Recommandations du comité conjoint consultatif paritaire OIIQ-CMQ sur la création du rôle de l'infirmière praticienne spécialisée en néphrologie*, janvier 2004, en vue de procéder, de concert avec le Collège des médecins du Québec, à l'élaboration de la réglementation prévue aux articles 14 f) et 36.1 de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* et à l'article 19 b) de la *Loi médicale* et des lignes directrices conjointes ;
- a adopté, sous réserve de certaines modifications, le rapport intitulé *Recommandations du comité conjoint consultatif paritaire OIIQ-CMQ sur la création du rôle de l'infirmière praticienne spécialisée en cardiologie – volet chirurgie cardiaque*, février 2004, en vue de procéder, de concert avec le Collège des médecins du Québec, à l'élaboration de la réglementation prévue aux articles 14 f) et 36.1 de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* et à l'article 19 b) de la *Loi médicale* et des lignes directrices conjointes ;
- a résolu de faire effectuer une enquête en vertu de l'article 11 de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* sur la qualité des soins infirmiers fournis au CHSLD Centre-Ville de Montréal et, plus particulièrement, à la Résidence Saint-Charles-Borromée et au Manoir L'Âge-d'Or ; a formé, conformément à l'article 11 de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers*, un comité d'enquête afin d'enquêter au sujet de la qualité des soins infirmiers fournis par le CHSLD Centre-Ville de Montréal et, plus particulièrement, par la Résidence Saint-Charles-Borromée et le Manoir L'Âge-d'Or ; et en a nommé les membres (voir la section « Comités *ad hoc*, comités d'experts, groupes et tables de travail ») ;
- a demandé au Comité d'inspection professionnelle de procéder à une inspection professionnelle de l'exercice de la profession d'infirmière au Centre Robert-Giffard, notamment à l'égard de l'exercice portant sur l'application de la procédure d'isolement et de contention ;
- a procédé à la nomination de Rose-Anne Buteau, Denise Favreau, Christiane Fisette, Raymond Fréreau, Denise Grégoire, Thérèse Joly, France Laflamme, Diane Larose Saindon et Gaëtan Lemieux à titre d'inspecteurs pour assister le Comité d'inspection professionnelle dans le cadre des visites de surveillance de l'exercice de la profession par les infirmières dans le domaine de la santé mentale, de la psychiatrie et de la déficience intellectuelle au Centre Robert-Giffard et au Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de Québec ;
- a adopté la prise de position de l'Ordre dans le dossier de la pratique infirmière en région éloignée et a soutenu favorablement les recommandations du Comité sur la reconnaissance de la spécificité de la pratique infirmière en région éloignée et de la formation requise ;
- a adopté la prise de position et les lignes directrices sur la violence conjugale et a résolu que la diffusion publique se fasse le 8 mars 2004, à l'occasion de la Journée de la femme ;
- a adopté des lignes directrices relativement au développement des rôles d'infirmière praticienne en néphrologie et de proposé aux bénéficiaires en hémodialyse et a transmis cette position au Regroupement des directrices et directeurs des soins infirmiers et à l'Association des néphrologues du Québec ;
- a adopté le projet de mémoire de l'OIIQ pour présentation devant la Commission des affaires sociales sur le projet de loi n° 38, *Loi sur le Commissaire à la santé et au bien-être* ;
- a approuvé le titre *Perspective infirmière* comme nouveau nom de la revue de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec ;
- a procédé aux nominations suivantes :
 - Louise Cantin, à titre de secrétaire générale ;
 - Céline Roy, à titre de responsable du greffe, de secrétaire du Comité de discipline et de secrétaire du Comité de révision ;
 - Danielle Paquin, à titre de conseillère et membre du Comité d'inspection professionnelle pour un mandat de deux ans ;
 - Suzanne Durand, à titre de directrice de la Direction du développement et du soutien professionnel ;
 - Richard Morin, consultant, à titre de président pour le congrès 2004 ;
 - Marie Boucher, à titre de représentante du Bureau au comité scientifique pour le congrès 2004 ;
 - Céline Doray, à titre de représentante du Bureau au jury pour les prix Florence ;



Rapport des activités du Bureau

- a désigné Louise Cantin, secrétaire générale, à titre de déléguée au Conseil interprofessionnel du Québec, à titre d'administratrice au conseil d'administration de la FRESIQ, au Comité directeur de la Chaire de recherche sur les nouvelles pratiques de soins infirmiers de l'Université de Montréal, au Comité des finances de l'OIIQ, au Comité de placements financiers du Bureau, au Comité de sélection de la récipiendaire de l'Insigne du mérite de l'Ordre et au Comité de retraite de l'Ordre ;
- a entériné les modifications aux règlements adoptés respectivement par le Conseil de section des ordres régionaux de Québec, de l'Estrie, et de Montréal/Laval ;
- a résolu de tenir la session d'examen professionnel les 18, 19 et 20 septembre 2004 ;
- a approuvé le nouveau mandat de la Direction du développement et du soutien professionnel, a approuvé le nouveau mandat de la Direction scientifique et a approuvé l'organigramme de l'OIIQ ;
- a accepté les recommandations du comité chargé d'examiner certains aspects de la fonction de présidente de l'OIIQ ;
- a révisé le Répertoire des conditions et bénéfices reliés au poste de présidente de l'OIIQ à la suite des recommandations du comité chargé d'examiner certains aspects de la fonction de présidente de l'OIIQ ;
- a adopté le texte des commentaires qui seront transmis aux déléguées lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA) 2003 pour faire suite aux propositions de l'AGA 2002 ;
- a modifié certains éléments de la politique de dépenses à l'intention des déléguées lors de l'Assemblée générale annuelle ;
- a introduit la nouvelle catégorie « Prévention de la maladie » aux prix Florence ;
- a approuvé les modifications de certains éléments relatifs aux critères d'admissibilité et aux conditions associées à l'octroi des bourses ;
- a apporté des modifications à deux critères d'admissibilité au programme de bourses du plan triennal 2003-2006. Il a été décidé de retirer le critère d'admissibilité exigeant que la candidate soit inscrite dans une université québécoise au niveau du Programme de bourses d'études de 1^{er} cycle pour le baccalauréat de perfectionnement – concours provincial. Il a aussi été résolu de considérer comme non admissible la candidate qui occupe un emploi à temps plein et qui bénéficie dans son emploi d'un congé d'études avec solde équivalent à 50 % ou plus du temps rémunéré ;
- a modifié le « Programme de bourses de maîtrise – Option pratique » afin d'octroyer des bourses de 10 000 \$ à des étudiantes inscrites en première année du programme et d'exiger que l'étudiante soit inscrite dans une université québécoise. Trois bourses seront attribuées en 2004-2005 et six bourses en 2005-2006 ;
- a autorisé la FRESIQ à affecter le don reporté de 15 000 \$ au Programme conjoint FRSQ/FRESIQ chercheur boursier junior I ;
- a accepté les états financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003 ;
- a autorisé, selon certaines modalités et perspectives, la secrétaire générale à poursuivre les négociations avec le Centre d'évaluation des sciences de la santé de l'Université Laval (CESSUL) et à signer, le cas échéant, le contrat pour les sessions d'examen de septembre 2003 et février 2004 ;
- a retenu la firme Harel Drouin – PKF pour l'exercice 2003-2004 relativement à la vérification des états financiers de l'OIIQ ;
- a autorisé le transfert de la gestion du portefeuille du Fonds de bourses et de promotion de la profession de ScotiaMcLeod à RBC Valeurs mobilières ;
- a retenu la date du 30 octobre 2006 pour l'Assemblée générale annuelle en 2006.



Membres du Bureau au 31 mars 2004

Le Bureau se compose de 28 membres.

ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS ÉLUS

Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine



CÉCILE VOYER

Saguenay-Lac-Saint-Jean/Nord-du-Québec



HÉLÈNE TREMBLAY

Québec



COLOMBE HARVEY



EDITH CÔTÉ



IRÈNE ROBITAILLE

Mauricie-Centre-du-Québec



MARIE-ANDRÉE GAUTHIER



HÉLÈNE TURGEON

Estrie



YVAN PARENTEAU

Montréal/Laval



DIANE SICARD-GUINDON



LUCIE CYR



GYSLAINE DESROSIERS



CÉLINE DORAY



MARIE BOUCHER



ANDRÉE LALONDE

Outaouais



GILLES COULOMBE

Abitibi-Témiscamingue



LORRAINE LAMONTAGNE

Côte-Nord



JACQUELINE ST-PIERRE

Chaudière-Appalaches



COLOMBE BOISVERT

Laurentides/Lanaudière



LISE RACETTE



THÉRÈSE LESSARD

Montréal



ANGÈLE ST-JACQUES



DANIEL CUTTI



SYLVIE DUMONT



MICHELINE ULRICH

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC



PIERRE CARRIER



JEAN-FRANÇOIS JOLY



DONALD PETIT



RAYMOND PROULX

MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

PRÉSIDENTE
Gyslaine Desrosiers

TRÉSORIÈRE
Hélène Tremblay

VICE-PRÉSIDENTE
Angèle St-Jacques

ADMINISTRATRICE ÉLUE
Irène Robitaille

ADMINISTRATEUR ÉLU,
NOMMÉ PAR L'OPQ
Pierre Carrier

— présidente ou président d'un ordre régional
■ membre du Comité administratif



Rapport des activités du Comité administratif

Le Comité administratif a tenu huit séances ordinaires et six séances extraordinaires entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2004.

Au cours de ces séances, le Comité a veillé à l'administration courante des affaires de l'OIIQ. De plus, il a notamment traité de l'immatriculation des étudiantes, de l'admission à la profession, de la compétence professionnelle, de l'état de santé des membres, des décisions judiciaires dont les diplômées de programmes d'études en soins infirmiers et les membres ont fait l'objet, et de l'exercice illégal de la profession.

18

Les activités décrites ci-dessous résument les principales résolutions adoptées par le Comité.

Immatriculation

Alors que 4 728 certificats d'immatriculation étaient délivrés au cours de l'exercice 2003-2004, cinq demandes de révocation du certificat d'immatriculation ont été reçues en vertu de l'article 3.01 du *Règlement sur les conditions et modalités de la révocation de l'immatriculation d'un étudiant en soins infirmiers*, au cours de l'exercice 2003-2004. Trois dossiers de l'exercice précédent ont été étudiés par le Comité administratif.

Après étude de ces dossiers, le Comité

- a révoqué le certificat d'immatriculation d'une étudiante qui avait été définitivement retirée du programme d'études en soins infirmiers, car elle avait eu un comportement contraire à l'éthique en milieu clinique ;
- a fermé deux dossiers : dans le premier cas, les éléments recueillis au cours de l'enquête n'étaient pas suffisants pour enclencher le processus de la révocation du certificat d'immatriculation et dans le deuxième cas, l'étudiante, bien que dûment avisée, n'a pas donné suite à sa demande d'immatriculation.

À la fin de l'exercice, cinq dossiers sont en cours de traitement.

Statut de candidate à l'exercice de la profession

À la suite de la tenue de la session d'examen en février 2003 et en septembre 2003¹, le Comité, en vertu du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec* :

- a décidé de maintenir le statut de candidate de 289 personnes ;
- a retiré le statut de candidate à 123 personnes ;
- a pris acte de la fin du statut de candidate de 29 personnes visées par l'application de l'article 2 du *Règlement sur les actes professionnels qui, suivant certaines conditions et modalités, peuvent être posés par des personnes autres que des infirmières et infirmiers* et de l'article 5 du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec*.

Équivalence des diplômes ou de la formation

Le Comité administratif a reconnu à 60 personnes une équivalence de diplôme, à neuf personnes une équivalence complète de la formation et à 258 personnes une équivalence partielle de la formation. Il a refusé 21 demandes de reconnaissance d'équivalence.

Permis

Le Comité administratif a délivré 2 981 permis en vertu de l'article 40 du *Code des professions*, et 40 permis temporaires avec restrictions, en vertu de l'article 41 du *Code des professions*.

Autorisation spéciale

Le Comité administratif a accordé un renouvellement d'autorisation spéciale en cours d'exercice.

Mise à jour du tableau de l'OIIQ

Le 2 avril 2003, 3 766 membres ont été radiés du tableau pour ne pas s'être inscrits ou ne pas avoir versé leur cotisation annuelle dans les délais prescrits ou pour ne pas avoir acquitté la somme exigée pour la participation au régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle, ni avoir fourni un certificat d'assurance contre les risques encourus dans l'exercice de leur profession.

Au cours de l'année, 35 autres membres ont été radiés du tableau pour ne pas avoir acquitté la cotisation dont ils étaient redevables à l'Ordre, conformément aux exigences du 2^e paragraphe de l'article 46 du *Code des professions*.

¹ Les dossiers des personnes visées par la perte et le maintien de statut de candidate à la suite de l'examen de février 2004 ne sont pas inclus, car ils ont fait l'objet d'une décision du Comité administratif peu après la fin de l'exercice 2003-2004.



Stage et cours de perfectionnement

Conformément à l'article 55 et au paragraphe r) de l'article 86 du *Code des professions* et au *Règlement sur le stage et le cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et aux infirmiers*, le Comité :

- a obligé 139 infirmières à faire un stage de perfectionnement avec limitation du droit d'exercice ;
- a imposé un stage de perfectionnement à un infirmier, malgré une demande à l'effet contraire ;
- a accepté la demande de non-imposition d'un stage de perfectionnement soumise par 7 infirmières ;
- a maintenu l'obligation de faire un stage de perfectionnement imposé à une infirmière au cours du présent exercice, malgré une demande à l'effet contraire ;
- a annulé, sur la base d'éléments nouveaux au dossier, une résolution antérieure concernant 3 infirmières ;
- a approuvé 12 propositions de stage de perfectionnement en milieu collégial concernant 92 infirmières et 7 propositions de stage de perfectionnement en milieu hospitalier soumises par 7 infirmières ;
- a été informé de l'accomplissement avec succès d'un stage de perfectionnement effectué par 113 infirmières ;
- a jugé non conforme le stage de perfectionnement effectué par 14 infirmières.

Recommandation du Comité de discipline

Durant l'année, le Comité administratif n'a reçu aucune recommandation du Comité de discipline en ce qui concerne le stage de perfectionnement à être imposé à une infirmière.

À la suite d'une décision disciplinaire rendue par l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, une infirmière a fait son stage de perfectionnement au Québec. Le Comité a reconnu que les objectifs visés par le stage de perfectionnement avaient été atteints et la limitation du droit d'exercice a été levée.

Recommandation du Comité d'inspection professionnelle

Durant l'année, le Comité administratif a reçu une recommandation du Comité d'inspection professionnelle à l'effet d'imposer un stage et un cours de perfectionnement à une infirmière. Après étude du dossier et audition de l'infirmière visée, le Comité administratif a résolu de ne pas l'obliger à faire un stage ou un cours de perfectionnement, puisque le Comité a estimé que le stage n'était pas

nécessaire pour la protection du public, compte tenu de la mise à jour que l'infirmière avait effectuée.

État de santé

L'enquêteuse désignée par le Bureau a été saisie de onze nouveaux dossiers. Parmi ceux-ci, trois ont fait l'objet d'une enquête et huit ont fait l'objet de vérifications.

Conformément à l'article 48 du *Code des professions*, le comité administratif a ordonné à trois infirmiers de se soumettre à un examen médical.

Le Comité administratif a étudié le dossier d'enquête sur l'état de santé de deux infirmiers et d'une infirmière. Après étude des rapports médicaux produits par les médecins sur leur état de santé, le Comité a résolu :

- de maintenir au tableau l'inscription d'un infirmier, son état de santé étant compatible avec l'exercice de la profession ;
- de limiter le droit d'exercice d'un infirmier pour une période de trois ans, vu les limitations importantes dont le rapport médical faisait mention ;
- de radier une infirmière du tableau de l'Ordre, son état de santé étant incompatible avec l'exercice de la profession.

Deux dossiers ont été fermés sans intervention.

Deux infirmières se sont retirées du tableau de l'Ordre, estimant que leur état de santé était actuellement incompatible avec l'exercice de la profession. Ces dossiers ont donc été fermés. Toutefois, dans l'éventualité où elles décideraient de reprendre l'exercice de la profession, elles se sont engagées à aviser la secrétaire générale de l'Ordre et à fournir un rapport médical attestant de leur capacité à exercer la profession.

À la fin de l'exercice, sept dossiers sont en traitement.

Exercice illégal de la profession

Au cours de l'exercice 2003-2004, l'enquêteuse désignée par le Bureau a été saisie de 21 nouveaux dossiers. De ces dossiers, quatre ont donné lieu à une enquête pour exercice illégal de la profession d'infirmière et 15 ont fait l'objet de vérifications. Douze dossiers ont été fermés.

Une poursuite a été intentée et la Cour du Québec a reconnu la personne en cause coupable d'exercice illégal de la profession d'infirmière.

Conformément à l'article 189 du *Code des professions*, le Comité administratif a autorisé une poursuite pour exercice illégal de la profession d'infirmière.



Décisions judiciaires et disciplinaires

Le Comité administratif a été saisi de cinq dossiers d'infirmières déclarées coupables d'infraction criminelle. Après étude de tous ces dossiers et des représentations écrites de ces membres, le Comité administratif a décidé que, dans un cas, l'infraction criminelle n'avait aucun lien avec l'exercice de la profession d'infirmière et, par conséquent, n'a imposé aucune mesure à ce membre. Dans les quatre autres cas, le Comité a décidé que les infractions criminelles avaient un lien avec l'exercice de la profession et, compte tenu des circonstances, a imposé des mesures. Ces quatre autres membres se sont donc vu respectivement imposer les mesures suivantes : une radiation de deux ans ; une limitation du droit d'exercer des activités professionnelles sans la supervision d'une infirmière pour une durée de un an ; une limitation du droit d'exercer des activités professionnelles auprès de la clientèle pédiatrique pour une période indéterminée ; une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles jusqu'à ce qu'il soit démontré que la sécurité du public est assurée.

20

Le Comité administratif a aussi été saisi de 10 dossiers de diplômées de programmes de formation en soins infirmiers qui ont été déclarées coupables d'infraction criminelle. Dans neuf cas, le Comité a décidé que les infractions criminelles n'avaient aucun lien avec l'exercice de la profession d'infirmière et a autorisé la délivrance du permis et l'inscription au tableau. Dans l'autre cas, le Comité administratif a décidé que l'infraction criminelle avait un lien avec l'exercice de la profession d'infirmière mais, compte tenu des circonstances et des représentations écrites, a autorisé la délivrance du permis et l'inscription au tableau.

Autres résolutions adoptées par le Comité administratif

Outre les résolutions relatives aux activités décrites ci-dessus, le Comité administratif :

- a fixé la note de passage de l'examen écrit pour les sessions de février et septembre 2003 ainsi que pour celle de février 2004. Il a transmis aux candidates le résultat de l'examen professionnel avec la mention de réussite ou d'échec à l'examen et à chacun des volets écrit et pratique de l'examen ;
- a nommé les membres du Comité des bourses ;
- a recommandé aux membres du Bureau la candidature de *M^{me} Louise Cantin* au poste de secrétaire générale de l'Ordre ;
- a décidé de verser une aide financière au Programme national de mentorat sur le VIH/sida d'un montant de 15 000 \$ pour la période d'octobre 2003 à septembre 2004 à même le Fonds de bourses et de promotion de la profession et a également

décidé que l'Ordre demeurerait un partenaire officiel avec le MSSS pour le développement et le suivi du programme pour l'année 2003-2004 ;

- a adopté des lignes directrices de fixation de la note de passage du volet écrit de l'examen professionnel ;
- a entériné la recommandation du comité de sélection et a nommé *M^{me} Line Lacroix* au poste de directrice du Bureau du registraire ;
- a adopté le programme « Actualisation professionnelle en soins infirmiers » ;
- a désigné les personnes autorisées à effectuer les opérations courantes des affaires de l'Ordre en matière de placements financiers ;
- a entériné les accords de principe intervenus entre le Comité de négociation et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'OIIQ et a autorisé la secrétaire générale à négocier et à signer la nouvelle convention collective 2003-2006.





Rapport des activités du syndic

Au cours de l'exercice financier 2003-2004, le Bureau du syndic a ouvert 164 dossiers : 140 ont donné lieu à une enquête disciplinaire et 24 ont fait l'objet de vérifications (tableau 1).

Si l'on inclut aux dossiers ouverts durant cette période les 225 dossiers toujours actifs à la fin de l'exercice financier 2002-2003, le Bureau du syndic a traité, au cours de l'année, 389 dossiers. Les sources d'information des 349 enquêtes disciplinaires en cours durant cette période sont énumérées au tableau 2. Quant à la nature des problèmes soumis au Bureau du syndic, elle est présentée au tableau 3, qui est divisé en deux parties. Le tableau 3a fait état de la nature des problèmes soumis en vertu du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers*¹ et le tableau 3b illustre la nature des problèmes soumis au syndic en vertu du nouveau *Code de déontologie des infirmières et infirmiers*².

Le Bureau du syndic a résolu 31 différends par le biais du mécanisme de conciliation. Par ailleurs, 31 plaintes ont été portées devant le Comité de discipline. À la fin de l'exercice financier, 228 dossiers étaient actifs.

Dans le cadre de la diffusion du nouveau *Code de déontologie des infirmières et infirmiers*, plusieurs activités ont été tenues. Ainsi, plus de 1 000 infirmières et près de 500 étudiantes en soins infirmiers et en sciences infirmières ont été rejointes.

À titre informatif et préventif, le Bureau du syndic a répondu à 967 demandes de renseignements relatifs aux lois et aux règlements qui régissent les aspects disciplinaires et l'exercice infirmier ainsi qu'à des sujets connexes.

La syndic,

Sylvie Truchon

Tableau 1

Bilan des dossiers traités

TYPE DE DOSSIERS AU 01.04.03	DOSSIERS ACTIFS AU 01.04.03	DOSSIERS OUVERTS DURANT LA PÉRIODE	DOSSIERS FERMÉS AU 31.03.04	DOSSIERS ACTIFS AU 31.03.04
Enquête disciplinaire	209	140	138	211
Vérifications	16	24	23	17
Total	225	164	161	228

Tableau 2

Dossiers d'enquêtes disciplinaires actifs en 2003-2004
Sources d'information

SOURCES D'INFORMATION	ENQUÊTES DISCIPLINAIRES EN COURS
Client ou sa famille	141
Direction des soins infirmiers	125
Infirmières	32
Directeur général et directeur des ressources humaines d'établissements de santé	22
Autres professionnels de la santé	9
Aveux d'infraction au syndic	7
Provenance anonyme	5
Agence de placement	3
Médias	3
Rapport de coroner	2
Total	349

1 R.R.Q., 1981, c. I-8, r. 4

2 (2003) 135 G.O. II, 98



Rapport des activités du syndic

Tableau 3a Dossiers d'enquêtes disciplinaires actifs en 2003-2004
Nature des problèmes
Code de déontologie des infirmières et infirmiers
(R.R.Q., 1981, c. I-8, r. 4)

NATURE DES PROBLÈMES	NOMBRE
Acte ou comportement allant à l'encontre de ce qui est généralement admis dans l'exercice de la profession	150
Toxicomanie	28
Violation du secret professionnel	13
Violence physique ou verbale	12
Erreur de médicament	11
Appropriation de matériel autre que des psychotropes	7
Abandon de service	5
Inconduite sexuelle	5
Falsification de documents	3
Publicité	2
Conflit d'intérêts	1
Total	237

Tableau 3b Dossiers d'enquêtes disciplinaires actifs en 2003-2004
Nature des problèmes
Code de déontologie des infirmières et infirmiers
([2003] 135 G.O. II, 98)

NATURE DES PROBLÈMES	NOMBRE
Faire preuve de négligence dans les soins et traitements	19
Faire preuve de négligence lors de l'administration d'un médicament	14
S'approprier des médicaments ou autres substances	13
Agir avec irrespect envers le client ou ses proches	9
Faire preuve de violence physique, verbale ou psychologique envers le client	9
Exercer la profession dans un état susceptible de compromettre la qualité des soins et des services	6
Avoir des relations inadéquates avec les personnes avec lesquelles l'infirmière ou l'infirmier est en rapport dans l'exercice de sa profession	5
Ne pas sauvegarder son indépendance professionnelle et se placer dans une situation de conflit d'intérêts	5
Agir avec incompétence	4
Établir des liens autres que professionnels avec le client (liens d'amitié, intimes, amoureux ou sexuels)	4
Omettre de prendre les moyens raisonnables pour assurer la sécurité des clients	4
Ne pas respecter les valeurs et les convictions personnelles du client	3
Falsifier, fabriquer, inscrire de fausses informations ou omettre d'inscrire les informations nécessaires en regard du dossier du client ou autre document lié à la profession	2
Ne pas préserver le secret professionnel	2
Omettre d'établir et maintenir une relation de confiance avec son client	2
Omettre de faire preuve de disponibilité et de diligence raisonnables	2
Utiliser ou dispenser des produits ou des méthodes susceptibles de nuire à la santé ou des traitements miracles	2
Abandonner un client	1
Intervenir dans les affaires personnelles du client	1
Ne pas fournir à son client toutes les explications nécessaires à la compréhension des soins et des services prodigués	1
Ne pas respecter le droit du client de consulter une autre personne	1
Omettre d'obtenir un consentement libre et éclairé du client	1
Omettre de dénoncer tout incident ou accident qui résulte de son intervention ou de son omission	1
Refuser de collaborer avec les professionnels du domaine de la santé	1
Total	112





Comité d'inspection professionnelle

Présidente Carole Deshaies

Présidentes de division

Exercice collectif Danielle Gingras
(jusqu'au 2 novembre 2003)
Nicole Trudeau
(depuis le 3 novembre 2003)

Exercice individuel Francine Dupuis

Membres

Manon Bellehumeur
Marie-Claude Belley
(depuis le 3 novembre 2003)
Huguette Bergeron
Johanne Bérubé
Sylvie Décarie
(jusqu'au 2 novembre 2003)
Gisèle Dionne
Marguerite Dumont
(depuis le 3 novembre 2003)
Denise Durivage
Christiane Fiset
Marie Giasson
Suzie Joly
Marielle Labrie-Gauthier
France Laflamme
(jusqu'au 2 novembre 2003)
Serge Langevin
Ginette Lavallière
Jocelyne Legault
Louise Morrisette
(jusqu'au 2 novembre 2003)
Lorraine Ostiguy-Brodeur
Danielle Paquin
(depuis le 2 octobre 2003)
Chantal Prince
(depuis le 3 novembre 2003)
Claudine Tremblay
(jusqu'au 2 novembre 2003)
Micheline Watier

Secrétaire Chantal Godbout
secrétaire –
Bureau de l'inspection
professionnelle

Rapport des activités des comités

Mandat

- Surveiller l'exercice de la profession par les membres.
- Enquêter sur la compétence de tout membre, s'il y a lieu.

Réunions du Comité

Au cours de l'année 2003-2004, le Comité d'inspection professionnelle a tenu 15 réunions : les membres de la division de l'exercice collectif se sont réunis à huit reprises et ceux de la division de l'exercice individuel, à sept reprises.

Programme de surveillance générale de l'exercice infirmier

Programme 2003-2004

Le programme de surveillance générale de l'exercice infirmier 2003-2004 a porté à la fois sur l'exercice collectif et sur l'exercice individuel.

La surveillance de l'exercice collectif a ciblé des établissements à mission multiple, des centres hospitaliers de soins généraux, des CLSC, un institut universitaire, un centre hospitalier universitaire (volet santé mentale), des résidences privées, des congrégations religieuses, des CHSLD, un centre de réadaptation et un centre de détention (tableau I).

Tableau I Programme de surveillance générale de l'exercice
Visites effectuées en 2003-2004

MISSION DE L'ÉTABLISSEMENT	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS	NOMBRE D'INFIRMIÈRES
Centre de détention	1	10
Centre de réadaptation	1	11
CH	2	1219
CHSLD	1	17
CHU – volet santé mentale	1	126
CLSC	4	276
Congrégation religieuse	8	80
Institut universitaire	1	217
Mission multiple	6	1288
Résidence privée	11	80
Total	36	3324

Surveillance de l'exercice collectif

Dossiers de vérification étudiés en 2003-2004

Le Comité d'inspection professionnelle a étudié au cours de l'année 47 rapports de vérification, dont 35 faisaient suite à une visite de surveillance générale et 12, à des vérifications ciblées (**tableau 2**). Deux rapports de synthèse ont également fait l'objet d'analyses par le Comité, soit celui des visites d'inspection professionnelle ciblant des unités et services ambulatoires de santé mentale ainsi que celui de l'exercice individuel des infirmières à l'emploi d'une agence de placement.

Surveillance générale

Dans le cadre de la surveillance générale, les 35 dossiers d'établissements étudiés par le Comité provenaient de vérifications effectuées en 2002-2003 et en 2003-2004. Parmi les catégories d'établissements dont les rapports de vérification ont été étudiés par le Comité se trouvent des congrégations religieuses, des centres affiliés universitaires (CAU), des CLSC, des CHSLD, des établissements à mission multiple, des résidences privées, des centres hospitaliers (CH), un centre hospitalier universitaire – volet santé mentale seulement (CHU), un centre de détention, un institut universitaire et un centre de réadaptation.

Le Comité a pris des décisions concernant le suivi des vérifications. Elles ont porté sur des situations mettant en cause l'exercice infirmier en rapport avec la protection du public et comportaient diverses mesures : un avis formel sur les améliorations requises, avec suivi ; des suggestions d'amélioration, sans suivi ; ou un commentaire. Lorsque le Comité d'inspection professionnelle demande un suivi, celui-ci peut consister en un compte rendu sur les changements apportés et les résultats obtenus, en une visite de relance, ou les deux.

Vérifications ciblées

En 2003-2004, le Comité a étudié 12 rapports de vérifications ciblées (**tableau 2**). Ces vérifications sont effectuées lorsque le Comité estime que la qualité de l'exercice infirmier risque d'être en cause. Elles proviennent de sources diverses.

Tableau 2 Vérifications ciblées
Rapports étudiés par le Comité
d'inspection professionnelle

Événement médiatisé	3
Rapport de coroner	3
Signalement	6
Total	12

Les décisions du Comité, prises après étude de ces rapports, ont consisté à fermer le dossier de quatre centres, à ajouter un centre dans le programme de surveillance générale de l'année en cours, à demander un compte rendu à deux centres, à suggérer des améliorations sans suivi à un centre et à faire des commentaires à un autre centre. De plus, le Comité a demandé que trois centres soient inclus au programme de surveillance de l'exercice infirmier de l'année 2004-2005. Par ailleurs, dans le cas de deux membres, une vérification individuelle de l'exercice a été demandée.

Dans les faits, ces vérifications ciblées ont pris la forme de vérifications téléphoniques, de consultations de documents et de dossiers ainsi que de visites de vérification sur place.

Nature des améliorations qui ont demandé un suivi

En ce qui concerne les rapports de surveillance générale et de vérification ciblée, les améliorations requises par le Comité et pour lesquelles il a demandé un suivi portent principalement sur la prévention et le contrôle des infections, l'application des mesures de contention et le recours à l'isolement, le processus de soins (évaluation clinique, continuité des soins, planification et réalisation des interventions), la prévention des accidents, l'administration des médicaments, la prévention et le traitement des plaies ainsi que la réanimation cardiorespiratoire.

Étude des comptes rendus demandés par le Comité d'inspection professionnelle

Le Comité d'inspection professionnelle a procédé à l'étude de 22 comptes rendus produits par les établissements. Ceux-ci faisaient suite aux demandes d'amélioration pour lesquelles le Comité avait demandé un suivi (**tableau 3**).

Tableau 3 Comptes rendus étudiés selon
les catégories d'établissements

NOMBRE DE COMPTES RENDUS	
CAU	1
Centre de détention	1
CH	4
CHSLD	10
CHU	1
CLSC	1
Mission multiple	3
Résidence privée	1
Total	22

L'étude de ces comptes rendus a entraîné les décisions suivantes :

- aucun autre suivi n'a été requis dans 18 centres, les comptes rendus ayant été jugés satisfaisants ;
- un deuxième compte rendu a été demandé dans deux centres ;
- des suggestions d'amélioration sans suivi ont été adressées à trois centres ;
- une visite de relance dans un centre a été demandée pour l'année 2004-2005 ;
- un centre a été inclus au programme de surveillance générale de l'exercice infirmier de l'année 2004-2005.

Surveillance de l'exercice individuel

Des vérifications de l'exercice individuel ont été effectuées auprès de cinq infirmières au cours de l'année. Les méthodes de vérification utilisées ont été l'évaluation par portfolio ou l'évaluation faite au moyen d'entrevue structurée (tableau 4).

Tableau 4	Modalités de vérification de l'exercice	NOMBRE D'INFIRMIÈRES
	Étude de portfolio	2
	Portfolio en attente de vérification	1
	Entrevue structurée	2

À la suite de ces vérifications, le Comité d'inspection professionnelle a été saisi de trois dossiers d'infirmières, lesquels ont été jugés satisfaisants.

Par ailleurs, le Comité d'inspection professionnelle a fermé trois dossiers de vérification de l'exercice individuel provenant d'années antérieures à 2003-2004, étant donné que les personnes avaient satisfait à ses exigences.

Enquêtes particulières

Demandes d'enquête

Le Comité d'inspection professionnelle a étudié cinq demandes d'enquête au cours de l'année. Parmi ces demandes, trois demandes ont donné lieu à l'ouverture d'un dossier d'enquête particulière sur la compétence professionnelle des infirmières concernées.

Enquêtes

Six enquêtes particulières ont été menées au cours de l'année. À la suite de l'étude des rapports d'enquête, le Comité d'inspection professionnelle a décidé de fermer cinq dossiers. Des suggestions

ont néanmoins été faites aux infirmières afin de leur permettre d'améliorer certains aspects de leur pratique. Ces suggestions ont porté sur les éléments suivants : la prévention et le contrôle des infections, l'évaluation de l'état de santé du client, l'administration des médicaments, la continuité des soins, la prévention et le traitement des plaies ainsi que la réanimation cardiorespiratoire.

Dans un dossier, le Comité a recommandé au Comité administratif l'imposition d'un cours et d'un stage de perfectionnement, avec limitation du droit d'exercice.

Par ailleurs, un dossier en suspens a été fermé étant donné que la personne n'avait pas exercé depuis plus de cinq ans et qu'elle sera visée par le *Règlement sur le stage et le cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et aux infirmiers*, lors de sa réinscription au tableau.

Au 31 mars 2004, il y avait :

- 1 enquête en cours ;
- 2 enquêtes en attente ;
- 4 dossiers d'enquête en suspens.

Une méthode d'évaluation conçue en collaboration avec le Centre d'évaluation des sciences de la santé de l'Université Laval (CESSUL) a été instaurée en 2001-2002, ce qui a permis de réduire le nombre d'enquêtes particulières en attente. Cette méthode comporte des entrevues orales structurées (EOS) et des examens cliniques objectifs structurés (ECOS). Un groupe d'infirmières expertes en santé communautaire a participé cette année à l'élaboration de nouvelles épreuves afin d'augmenter la banque de situations cliniques. De plus, un deuxième groupe d'infirmières expertes a procédé à la révision des épreuves élaborées lors de l'implantation du projet initial.

Enfin, en ce qui concerne le projet de révision du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec*, des travaux sont en cours actuellement et doivent se poursuivre durant l'année à venir.

La présidente du Comité d'inspection professionnelle,

Carole Deshaies





Comité de discipline

Présidente	M ^{re} Micheline Leclerc	(jusqu'au 3 décembre 2003)
	M ^{re} France Bergeron	(depuis le 3 décembre 2003)
Présidents suppléants	M ^{re} Jean-Jacques Gagnon	
	M ^{re} François D. Samson	
Membres	Carole Bélanger	
	Nicole P. Bélanger	(jusqu'au 31 décembre 2003)
	Lytte Bellemare	(depuis le 1 ^{er} janvier 2004)
	Gabriel Bergeron	
	Clément Bérubé	(depuis le 1 ^{er} janvier 2004)
	Denise Brosseau	(jusqu'au 31 décembre 2003)
	Céline S. Corbeil	(jusqu'au 31 décembre 2003)
	Lily Desbiens	
	Louissette Dionne	
	Lise C. Dupont	(jusqu'au 31 décembre 2003)
	Pauline Duval	(depuis le 1 ^{er} janvier 2004)
	Adele Ferrante	(jusqu'au 31 décembre 2003)
	Marie-France Fournier	
	Rachel Gallant	
	Céline Lambert	(jusqu'au 31 décembre 2003)
	Gaétane Lavoie	(depuis le 1 ^{er} janvier 2004)
	Caroline Maltais	(depuis le 1 ^{er} janvier 2004)
	Marie-Claire Pelletier	(depuis le 1 ^{er} janvier 2004)
	Louise Robinette	(jusqu'au 31 décembre 2003)
	Andrée Roberge Cousineau	(depuis le 1 ^{er} janvier 2004)
	Aline Ruel Patry	
	Léa I. Thibault	
	Carole Veilleux	(depuis le 1 ^{er} janvier 2004)

Secrétaires	Sonia Amziane	
	avocate responsable du greffe, en fonction jusqu'au 31 octobre 2003 – Direction des services juridiques	
	Céline Roy	
	infirmière et avocate responsable du greffe, depuis le 15 décembre 2003 – Direction des services juridiques	
	Yanick Augustin	
	secrétaire ad hoc infirmière-enquêteuse et avocate – Direction des services juridiques	

Mandat

En vertu de l'article 116 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26), le Comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel, membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du Code, de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* (L.R.Q., c. I-8), du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers* (R.R.Q., 1981, c. I-8, r. 4), du nouveau *Code de déontologie des infirmières et infirmiers* ([2003] 135 G.O. II, 98) et des autres règlements de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Séances

Au cours du présent exercice, le Comité de discipline a tenu 28 séances, dont 19 au siège social de l'OIIQ et 9 à l'extérieur de Montréal.

Dossiers traités

En plus des 24 dossiers relevant des exercices antérieurs, 31 nouvelles plaintes ont été déposées et comportaient 149 chefs d'accusation contrevenant aux dispositions suivantes :

Code des professions, L.R.Q., c. C-26

Actes dérogatoires

- article 59.1
(gestes à caractère sexuel) 4 chefs
- article 59.2
(acte incompatible avec l'exercice de la profession) 8 chefs

Code de déontologie des infirmières et infirmiers, R.R.Q., 1981, c. I-8, r. 4

Devoirs et obligations envers le client

- article 3.01.01
(considérer ses limites, aptitudes, connaissances) 2 chefs
- article 3.01.02
(droit du client de consulter un autre professionnel) 1 chef
- article 3.01.03
(exercer dans un état compromettant la qualité des soins) 2 chefs
- article 3.01.04
(établir une relation de confiance) 1 chef

Intégrité

- article 3.02.01
(devoirs professionnels) 1 chef

Disponibilité et diligence

- article 3.03.01 3 chefs



Devoirs et obligations envers la profession

- article 4.01.01 b)
(exercer sous l'influence de substances ou autres) 14 chefs
- article 4.01.01 c)
(appropriation de stupéfiants, fournitures, biens) 22 chefs
- article 4.01.01 g)
(acte, comportement inadmissible) 82 chefs
- article 4.01.01 h)
(inscription de fausses données) 9 chefs

Relation avec l'Ordre et les autres membres de l'Ordre

- article 4.02.03
(abus ou procédés déloyaux envers un autre membre) 4 chefs

Code de déontologie des infirmières et infirmiers,
(135 G.O. 11, 98, 2003)

Devoirs inhérents à l'exercice de la profession

- article 3
(acte, comportement inadmissible) 3 chefs

Intégrité

- article 13
(appropriation de médicaments, substances ou autres) 2 chefs
- article 14
(falsification, fabrication, inscription de fausses informations) 4 chefs

État compromettant la qualité des soins et des services

- article 16 3 chefs

Comportements prohibés

- article 37
(violence physique, verbale ou psychologique) 3 chefs

Processus thérapeutiques

- article 44
(négligence dans les soins et traitements prodigués) 1 chef
- article 45
(négligence lors de l'administration d'un médicament) 4 chefs

Décisions : plaintes et requêtes

Depuis le 1^{er} avril 2003, le Comité de discipline a rendu 35 décisions, dont 8 portant uniquement sur la culpabilité, 1 décision rectifiée sur culpabilité, 11 sur la sanction, 3 décisions rectifiées sur sanction, 1 décision en rectification, 8 concernant à la fois la culpabilité et la sanction et 3 décisions d'acquittement. De plus, la Cour supérieure du Québec, dans une décision rendue le 10 juin 2003, a émis une ordonnance à l'effet que la secrétaire du Comité de discipline réfère au syndic de l'Ordre les cinq lettres de plainte déjà acheminées au Comité de discipline de l'Ordre par le Dr V.I. Fabrikant, et cela pour étude, en vertu des articles 122 et suivants du *Code des professions*.

Le Comité de discipline a également été saisi des requêtes suivantes :

- Une requête pour une remise d'audition présentée par la partie intimée
- Treize requêtes pour divulgation de la preuve et engagement de non-publication

Toutes ces requêtes ont été accueillies par le Comité.

Sanctions

Les sanctions imposées se répartissent comme suit :

- 1 radiation temporaire de 1 mois ;
- 1 radiation temporaire de 4 semaines ;
- 1 radiation temporaire de 2 mois et une réprimande ;
- 2 radiations temporaires de 2 mois ;
- 1 radiation temporaire de 3 mois ;
- 1 radiation temporaire de 4 mois ;
- 1 radiation temporaire de 6 mois, une réprimande et une limitation du droit d'exercer des activités professionnelles pendant 1 année ;
- 4 radiations temporaires de 6 mois ;
- 1 radiation temporaire de 8 mois et une limitation du droit d'exercer des activités professionnelles pendant 6 mois ;
- 1 radiation temporaire de 9 mois ;
- 1 radiation temporaire de 1 an et une amende de 600 \$;
- 1 radiation temporaire de 1 an ;
- 1 radiation temporaire de 15 mois ;
- 1 radiation temporaire de 18 mois et une amende de 600 \$;



- 1 radiation temporaire de 2 ans et une amende de 600 \$ sous chacun des deux chefs de la plainte ;
- 1 radiation temporaire de 3 ans ;
- 1 radiation temporaire de 5 ans et une limitation du droit d'exercer des activités professionnelles pendant 2 ans ;
- 1 radiation temporaire de 6 ans.

Dans tous les dossiers, les professionnels ont été condamnés à payer les déboursés encourus, à l'exception d'un seul cas. Par ailleurs, deux professionnels se sont vus condamnés à payer les déboursés encourus selon les proportions suivantes, soit les 3/4 et les 2/3 de la totalité des déboursés.

Appels au Tribunal des professions

Le Tribunal des professions a rejeté l'appel d'une intimée à l'encontre des deux décisions rendues par le Comité de discipline et l'a condamnée à payer la totalité des déboursés encourus.

28

Le Tribunal des professions a accueilli l'appel d'un intimé, infirmé la décision du Comité de discipline, acquitté l'appelant, annulé les sanctions imposées et condamné l'appelant/intimé à payer 10 % des déboursés encourus en première instance.

Deux appels sont actuellement devant le Tribunal des professions et aucune décision n'est rendue à ce jour.

La secrétaire du Comité de discipline,

Céline Roy





Comité de l'examen professionnel

Présidente Marie Benoit

Membres Marie Blanchet-Legendre
Murielle Bolduc-Bourdouxhe
Chantal Bonneau
Nathalie Brière

Membres substitués Lucie Laberge
Kathleen Lechasseur
Francine Leroux (jusqu'en septembre 2003)
Suzanne Lévesque-Cardinal

Responsable du Comité Suzanne Ladouceur

Mandat

- Participer aux différentes étapes de l'élaboration de l'examen professionnel, notamment la rédaction, l'évaluation, la révision et la correction des questions de l'examen.
- Tenir et superviser une session d'examen au moins deux fois par année aux dates et aux endroits déterminés par le Bureau.
- Recommander les mesures administratives et les mesures de sécurité requises pour les sessions d'examens.
- Analyser le rapport global des résultats de chaque examen et, s'il y a lieu, formuler des recommandations au Bureau.
- Étudier tout problème relatif à l'examen professionnel et formuler des recommandations au Bureau, s'il y a lieu.
- S'adjoindre, selon les besoins, des experts dont la nomination est soumise à l'approbation du Bureau.
- Participer, si nécessaire, à la révision des résultats des candidates ayant échoué l'examen.
- Consulter des experts ou des personnes-ressources, au besoin, pour assurer le bon déroulement des travaux du Comité.

Réunions

Le Comité de l'examen professionnel a tenu sept réunions portant sur l'élaboration de l'examen professionnel et sur les activités qui y sont rattachées, notamment sur les orientations du contenu de l'examen, la correction, l'évaluation des épreuves écrite et pratique ainsi que la tenue des sessions de l'examen professionnel de septembre 2003 et de février 2004. Il a obtenu du groupe d'experts (sous-comité de l'examen professionnel) qu'il s'est adjoint, l'information essentielle à l'accomplissement de son mandat.

De plus, le Comité a recommandé au Bureau la nomination de trois nouveaux membres au groupe d'experts, en remplacement de ceux dont le mandat s'est terminé. Ce groupe a travaillé en collaboration avec le Centre d'évaluation des sciences de la santé de l'Université Laval (CESSUL) mandaté par l'OIIQ à cette fin.

Sessions de l'examen professionnel

Au cours de l'exercice 2003-2004, les membres du Comité ont tenu et supervisé deux sessions régulières de l'examen professionnel, soit les 5, 6 et 7 septembre 2003 et les 20 et 21 février 2004.

Septembre 2003

L'examen professionnel s'est tenu dans huit centres d'examen établis dans les villes suivantes : Montréal, Longueuil, Laval, Trois-Rivières, Sherbrooke, Québec, Chicoutimi et Rimouski. Comme il était prévu qu'un nombre important de candidates se présenterait, le volet pratique, d'une durée d'une journée, se déroulait sur deux jours et comportait deux examens différents mais équivalents.

Février 2004

La session de l'examen du mois de février 2004 s'est tenue dans quatre centres d'examen établis dans les villes suivantes : Montréal, Longueuil, Laval et Québec.

Tableau 1 Répartition des diplômées selon leur provenance et leur milieu de formation

PROVENANCE DES DIPLÔMÉES	SESSION D'EXAMEN		TOTAL
	SEPTEMBRE 2003	FÉVRIER 2004	
Du Québec	1955	763	2718
milieu universitaire	174	130	304
milieu collégial	1781	633	2414
Hors Québec	78	57	135
Total	2033	820	2853

Tableau 2 Répartition des diplômées selon le type d'inscription à l'examen

TYPE D'INSCRIPTION À L'EXAMEN	SESSION D'EXAMEN		TOTAL
	SEPTEMBRE 2003	FÉVRIER 2004	
première inscription	1911	605	2516
reprise	122	215	337
Total	2033	820	2853

Tableau 3 Taux de réussite à l'examen professionnel

RÉSULTATS DES CANDIDATES	SESSION D'EXAMEN	
	SEPTEMBRE 2003	FÉVRIER 2004
première inscription	88,5 %	85,8 %
reprise	66,4 %	70,9 %
Total	87,2 %	81,9 %

La présidente du Comité de l'examen professionnel,

Marie Benoit





Comité de révision

Présidente	Patricia Côté
Présidente substitut	Carole Lemire
Membres	Pierre Carrier Raoul Desmeules Jean-Claude Napoléon Marie Normand Raymond Proulx
Secrétariat	M ^{re} Céline Roy secrétaire Louise Papineau secrétaire substitut

Comité de révision des actes

Membres	Lise De Beaumont Louise Gauthier Anne-Marie Lanthier Josée Levert Danielle St-Jean
Responsable	Jocelyne Poirier directrice-conseil – Direction des affaires externes

30

Mandat

Le Comité de révision, constitué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions*, L.R.Q., c. C-26, a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision de la syndic ou de la syndic adjointe de ne pas porter plainte contre un membre devant le Comité de discipline.

Demandes d'avis reçues et séances tenues

Au cours du présent exercice, le Comité de révision a reçu 11 demandes d'avis. Il a tenu six séances au siège social de l'Ordre afin d'examiner six de ces demandes. Les cinq autres demandes seront étudiées lors de séances ultérieures prévues au début du prochain exercice.

Avis du Comité de révision

Après avoir examiné les demandes qui leur avaient été soumises, les membres du Comité de révision ont conclu à l'unanimité, pour chacune des six demandes d'avis, qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline.

La présidente du Comité de révision,

Patricia Côté

Mandat

- Surveiller l'application du *Règlement sur les actes* visés à l'article 36 de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* qui peuvent être posés par des classes de personnes autres que des infirmières ou des infirmiers.
- Recevoir et étudier les demandes de modifications à apporter au règlement.

Le Comité de révision des actes n'a pas siégé cette année.

La responsable du Comité,

Jocelyne Poirier





Comité de sélection de la récipiendaire de *l'Insigne du mérite*

Présidente Denise Lévesque-Boudreau

Membres Nathalie Audet
Mélanie Bérubé
Nicol Jean
Viviane Major

Responsable Diane Saulnier
secrétaire générale
(jusqu'au 5 septembre 2003)
Louise Cantin
secrétaire générale
(depuis le 8 septembre 2003)

Mandat

- Réviser périodiquement et soumettre au Bureau de l'OIIQ les critères et les conditions d'attribution de l'Insigne du mérite.
- Analyser le dossier complet de chaque candidate et recommander une lauréate au Bureau.
- Recommander au Bureau des critères pour l'attribution d'un nouveau prix honorifique.

Réunions

Le Comité de sélection de la récipiendaire de l'Insigne du mérite a tenu une réunion au cours de laquelle les dossiers de candidature ont été analysés selon les critères et les conditions d'attribution publiés dans le numéro de septembre/octobre 2003 du *Journal*. À la suite de l'étude de ces dossiers, le Comité a transmis ses recommandations au Bureau, qui a désigné *Cécile Lambert* lauréate de l'Insigne du mérite pour l'année 2003.

La présidente du Comité de sélection
de la récipiendaire de l'Insigne du mérite,

Denise Lévesque-Boudreau





Comité Jeunesse

Présidente	Julie Poirier
Vice-président	Jérôme Gauvin-Lepage
Membres	Élise Andréoli Martin Lévesque Nancy Bouchard Martine Potvin Annie Delorme Véronique Savard Sandra Houle Aïda-Dina St-Laurent Patricia Lajoie Marie-Noëlle Vallée Christine Lebrun
Responsables	Karine Labarre Conseillère – Direction des affaires externes

Mandat

- Formuler des avis sur divers sujets et participer activement à la recherche de solutions concernant, notamment, les problématiques qui touchent les jeunes infirmières.
- Proposer des activités pouvant faciliter l'intégration des jeunes infirmières dans la profession.
- Soumettre des recommandations au Bureau.
- Promouvoir la profession auprès des étudiants, des médias ainsi qu'auprès des regroupements de jeunes.

Réunions

Au cours de l'exercice 2003-2004, les membres du Comité Jeunesse ont tenu trois réunions d'une durée de une à deux journées, en juin 2003, en septembre 2003 et en février 2004. Ces rencontres ont permis de discuter des problèmes auxquels les jeunes infirmières doivent faire face. Ainsi, des discussions concernant notamment les valeurs des jeunes professionnelles, l'accès à la formation universitaire pour les étudiants inscrits au programme de formation intégrée DEC-bac, la rétention des jeunes infirmières et la transmission intergénérationnelle des connaissances ont permis au Comité de déterminer ses priorités et d'orienter son action afin de proposer des solutions concrètes aux différentes instances concernées. De plus, à chaque rencontre, un ou deux dossiers stratégiques de l'OIIQ ont été présentés au Comité, ce qui lui a donné l'occasion de faire valoir la vision et les préoccupations des jeunes concernant ces enjeux. Enfin, des activités d'information, de représentation et de promotion de la profession ont été réalisées (tableau I).

Tableau I Activités de représentation,
d'information et de promotion

ÉVÉNEMENTS	DATE	ENDROIT	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Promotion de la profession			
Salon Éducation Formation Carrière	15 au 18 octobre 2003	Montréal	2500 (approx.)
Salon Éducation Emploi	23 au 26 octobre 2003	Québec	1000 (approx.)
Salon des carrières	25 novembre 2003	Baie-Comeau	500 (approx.)
Organisation d'événements			
Congrès annuel de l'OIIQ			
• Café-rencontre Relever des défis : une exigence quotidienne	3 novembre 2003	Montréal	150 (approx.)
• Café-rencontre Autres générations, autres maurs !	4 novembre 2003	Montréal	200 (approx.)
Colloque Espace Santé Défis et enjeux en santé : pour la création d'un nouveau leadership	20 mars 2004	Montréal	180
Communications écrites			
Le Journal « Jeunesse infirmière »	chronique régulière		
Dépliant promotionnel Une idée ! Le Comité Jeunesse	Novembre 2003		
Conférences			
• Journée de l'infirmière Hôtel-Dieu de Lévis Réalité des nouvelles infirmières Conférencière : Julie Poirier	15 mai 2003	Lévis	50 (approx.)
• II ^e Congrès mondial des infirmières et infirmiers francophones Forum étudiant Assurer la relève de demain : une priorité nécessaire ! Conférencière : Julie Poirier	26 mai 2003	Montpellier, France	600 (approx.)
• Assemblée générale annuelle Ordre régional des infirmières et infirmiers de l'Estrie Repenser le monde du travail en fonction des valeurs des jeunes professionnels d'aujourd'hui Conférencière : Julie Poirier	3 juin 2003	Estrie	75 (approx.)
• Ordre régional des infirmières et infirmiers de la Montérégie Valeurs et générations, au cœur de la profession... Conférencière : Julie Poirier et Geneviève Roch	22 octobre 2003	Longueuil	75 (approx.)
• Espace Étudiant Le Comité Jeunesse de l'OIIQ au cœur de l'engagement des jeunes infirmières et infirmiers Conférencière : Julie Poirier et Jérôme Gauvin-Lepage	5 novembre 2003	Montréal	600
Conférence de presse			
• Les jeunes infirmières et infirmiers inquiets : Un manque de place à prévoir dans les universités en sciences infirmières !	24 mars 2004	Montréal	



La rétention des jeunes infirmières, une des priorités d'action du Comité Jeunesse !

Au cours de la dernière année, le Comité Jeunesse a été très actif dans la promotion des stratégies de rétention à la profession adaptées aux valeurs des jeunes infirmières. Le Comité, préoccupé par la rétention des infirmières dans le réseau, croit que les valeurs sont susceptibles d'influencer les nouvelles venues dans leur travail. Il a donc proposé des solutions concrètes pour faciliter l'intégration des jeunes et les aider à développer leur appartenance à leur milieu de travail. De plus, le fait de discuter des valeurs des différentes générations permet de démystifier et de comprendre certains problèmes vécus dans les milieux de travail et de créer des liens inter-générationnels nécessaires pour permettre le transfert de connaissances. Le Comité croit que l'ouverture et la compréhension des réalités d'autrui sont des éléments essentiels au développement de l'appartenance à l'équipe soignante et à un environnement de travail positif. Sur ce point, le Comité a pu communiquer avec un grand nombre d'infirmières, notamment par le biais de chroniques dans *Le Journal* et de conférences à travers la province. D'ailleurs, le Comité a constaté que ce sujet rejoint beaucoup de personnes, puisqu'il a reçu plusieurs commentaires à cet effet.

En outre, au cours de l'année 2003-2004, le Comité Jeunesse a tenu à manifester, lors d'une conférence de presse, son inquiétude en ce qui a trait au nombre de places limité en sciences infirmières dans les universités pour la première cohorte d'étudiants du programme de formation intégrée. Depuis l'implantation du programme de formation intégrée DEC-bac, le nombre d'étudiants en soins infirmiers qui désirent poursuivre leur formation à l'université a augmenté et le Comité Jeunesse souhaite qu'aucun étudiant ne soit refusé, faute de places à l'université. À ce chapitre, le système doit pouvoir compter sur l'arrivée de 1500 nouvelles infirmières bachelères par année pour combler ses besoins. L'accès aux études universitaires permettra de préparer la relève et de favoriser la rétention des nouveaux effectifs dans le réseau. Ce dossier constitue un enjeu de taille pour la profession et touche particulièrement le Comité Jeunesse.

Créer des réseaux de relations avec les autres groupes de jeunes, une nécessité !

Au cours de l'année 2003-2004, le Comité Jeunesse a participé à l'élaboration du 1^{er} Colloque Espace Santé, en collaboration avec l'Association des jeunes médecins du Québec et Force Jeunesse. Cet événement d'envergure a permis aux différents acteurs du réseau de la santé, en particulier les jeunes, d'aborder divers sujets d'intérêt tout en se familiarisant avec les dimensions politiques de la santé. Les infirmières seront de plus en plus appelées à prendre

part aux débats de société. En ce sens, il importe de reconnaître le potentiel de la collaboration interdisciplinaire et du partenariat avec le citoyen dans le développement d'une vision concertée quant à la modernisation du système de santé. S'appuyant sur de telles prémisses, le projet Espace Santé a interpellé le Comité Jeunesse de l'OIIQ au cœur même de ses mandats, qui consistent, entre autres, à prendre position quant aux enjeux qui touchent la profession d'infirmière.

De plus, au cours de la dernière année, le Comité Jeunesse a continué d'œuvrer sur la scène internationale afin d'élargir ses horizons auprès des jeunes infirmières et infirmiers de tout l'espace francophone. À cet effet, la présidente du Comité a participé au II^e Congrès mondial des infirmières et infirmiers francophones, *La passion du soin infirmier au défi d'une plus grande humanité*, dans le cadre du forum étudiant. Lors de ce forum, six groupes d'étudiants provenant de pays différents, soit la France, la Belgique, la Suisse, le Liban et la République démocratique du Congo, ont exposé leur perception, leur préoccupation et leur expérience, et ce, en lien avec le thème du Congrès. Le Comité Jeunesse a, pour sa part, fait le pont entre les étudiants et les jeunes infirmières. Ainsi, il a discuté du contexte d'intégration des jeunes infirmières dans le système de santé québécois et des moyens de rétention qu'il préconise afin de favoriser le développement des compétences et de l'expertise. Cette participation a permis des échanges culturels très enrichissants et la création de nouveaux partenariats.

Finalement, en 2003-2004, les efforts du Comité se sont poursuivis en ce qui concerne un des dossiers d'importance, soit celui de la promotion de la profession. En effet, le Comité Jeunesse provincial, accompagné des membres des Comités Jeunesse régionaux, a participé à de nombreux Salons de l'emploi et à des Journées Carrière dans les établissements d'enseignement et ce, tant au niveau secondaire que collégial. Ces activités permettent de faire connaître les multiples facettes de la profession d'infirmière, notamment la diversité des milieux de pratique, les perspectives de carrière ainsi que les programmes de formation pour y accéder.

La présidente du Comité Jeunesse,

Julie Poirier



Comité des bourses

Présidente	<i>Denise St-Cyr Tribble</i>
Membres	<i>Renée Descôteaux Marie-France Ébacher Mireille Guyonnet Marie-France Juneau</i>
Responsable	<i>Judith Leprohon directrice scientifique</i>

Mandat

- Élaborer et réviser au besoin les critères d'évaluation des demandes de bourses d'études de l'axe CLINIQUE et de l'axe GESTION.
- Évaluer les demandes de bourses d'études admissibles à l'aide des critères d'évaluation retenus et recommander au Bureau les noms des récipiendaires.
- Réviser les critères d'admissibilité et les conditions d'attribution des bourses et recommander au Bureau des modifications, au besoin.

Réunions et activités

Le Comité des bourses a tenu trois réunions en 2003-2004, dont une par conférence téléphonique.

Ces réunions ont porté sur l'évaluation des demandes de bourses d'études soumises dans le cadre des programmes de l'axe CLINIQUE et de l'axe GESTION du plan triennal pour l'attribution des bourses d'études 2003-2006 adopté par le Bureau en décembre 2002.

Dans l'ensemble des programmes de bourses d'études de 1^{er} cycle de l'axe CLINIQUE, le Comité des bourses a évalué 58 demandes de bourses soumises par 47 candidates. À la suite de l'évaluation des demandes de bourses, le Comité a choisi 13 récipiendaires pour lesquelles il a recommandé au Bureau de l'OIIQ l'attribution d'une bourse d'études, ainsi que quatre substitués.

Dans l'ensemble des programmes de bourses d'études de 2^e cycle de l'axe CLINIQUE et de l'axe GESTION, le Comité des bourses a évalué 38 demandes de bourses soumises par 33 candidates. À la suite de l'évaluation des demandes de bourses, le Comité a choisi dix récipiendaires pour lesquelles il a recommandé au Bureau de l'OIIQ l'attribution d'une bourse d'études, ainsi que quatre substitués. Toutes les bourses de 2^e cycle ont une valeur annuelle de 10 000 \$, à l'exception des bourses de maîtrise destinées à la formation d'infirmières praticiennes dont la valeur annuelle est de 15 000 \$. Conformément au plan triennal, le Comité a choisi quatre récipiendaires pour lesquelles il a recommandé au Bureau de l'OIIQ l'attribution d'une bourse de 2^e cycle de l'axe CLINIQUE pour une période de deux ans, moyennant la conformité aux critères de renouvellement établis.

La présidente du Comité des bourses,

Denise St-Cyr Tribble



Comité des finances



Présidente	<i>Hélène Tremblay</i>
Membres	<i>Louise Cantin</i> (depuis septembre 2003) <i>Gyslaine Desrosiers</i> <i>Hélène Fréreau</i> <i>Claire Gaudreau</i> <i>Paulette Legault</i> <i>Diane Saulnier</i> (jusqu'en septembre 2003) <i>Micheline Ulrich</i>
Responsable	<i>Michel Jean</i> directeur – Direction des services administratifs

Mandat

- Étudier les états financiers.
- Examiner les prévisions à long terme des revenus et des dépenses.
- Recommander au Bureau les prévisions budgétaires annuelles (opérations courantes et dépenses en capital).
- Recommander au Bureau les hausses de cotisations lorsque nécessaire.
- Examiner toute autre question de nature financière, à la demande du Bureau.

Faits saillants

Le Comité des finances s'est réuni à deux reprises au cours de l'année. Les principales activités qui ont été accomplies sont les suivantes :

- L'étude des états financiers du Fonds général de l'OIIQ, du Fonds de bourses et de promotion de la profession et du Fonds de gestion du risque. Le Comité a recommandé au Comité administratif l'adoption des états financiers de ces fonds et ce, pour les périodes qui leur ont été soumises.
- Les membres du Comité ont recommandé au Comité administratif l'adoption des budgets du Fonds général, du Fonds de bourses et de promotion de la profession et du Fonds de gestion du risque pour l'exercice 2003-2004.
- À la lumière de l'analyse des prévisions budgétaires triennales 2003-2006, et notamment en ce qui concerne celles portant sur l'exercice financier 2004-2005 où un déficit était projeté, le Comité des finances a recommandé au Comité administratif une hausse de cotisation. À la suite des explications fournies relativement à l'augmentation des dépenses liées aux obligations imposées aux ordres professionnels et spécifiées dans la loi, les membres du Comité ont accepté de proposer au Comité administratif une hausse de 14,87 \$ pour l'exercice 2004-2005.
- Les membres du Comité se sont, par ailleurs, interrogés sur le mandat du Comité des finances et ont recommandé qu'il fasse l'objet d'une révision. Il a été convenu que cette question serait notamment étudiée à la lumière des recommandations formulées par les vérificateurs.
- Le Comité des finances a proposé l'amélioration de certains outils d'analyse et ce, afin d'enrichir la qualité de l'information financière et de faciliter ainsi la prise de décision.

Les membres du Comité des finances ont assumé leurs responsabilités de surveillance et de saine planification des finances, ce qui a contribué à aider les membres du Comité administratif et du Bureau lors de leurs prises de décisions.

La trésorière de l'Ordre et présidente du Comité des finances,

Hélène Tremblay

Comité de placements financiers du Bureau

Présidente	Hélène Tremblay
Membres	Louise Cantin Michel Jean Thérèse Lessard Micheline Ulrich
Invitée	Thérèse Pomerleau analyste comptable et financière
Responsable	Diane Saulnier (jusqu'en septembre 2003) Louise Cantin (depuis septembre 2003)

36

Mandat

- Établir la politique de placements de l'Ordre.
- Contrôler le rendement des placements de l'Ordre à court, à moyen et à long terme.
- Étudier les différents véhicules de placements utilisés par l'Ordre.
- Retenir les services d'un courtier après examen des soumissions.
- Administrer les divers fonds affectés.
- Chapeauter le Comité interne de placements.
- Faire rapport au Bureau au moins une fois par année.
- Examiner toutes les autres questions concernant les placements, à la demande du Bureau de l'Ordre.

Faits saillants

Le Comité de placements financiers du Bureau s'est réuni à deux reprises au cours de l'année et a effectué le suivi des dossiers suivants :

- À la demande des membres du Comité, une étude portant sur les frais de gestion et de transaction de nos gestionnaires de portefeuille a été réalisée. L'analyse effectuée a démontré que, dans l'ensemble, les tarifs que nous devons déboursier pour ce type de service sont comparables à ce que nous retrouvons sur le marché. Selon la nature des services fournis, ces frais s'établissent entre 1 et 2 % du capital investi.

- Au cours de l'été 2003, le groupe de gestionnaires administrant les placements du Fonds de bourses et de promotion de la profession a quitté la firme ScotiaMcLeod pour se joindre à RBC Valeurs mobilières (Banque Royale). Après analyse de la situation, les membres du Comité ont jugé bon, compte tenu de la qualité de gestion de cette équipe de gestionnaires, de transférer, sans frais, la totalité des actifs du FBPP chez RBC Valeurs mobilières. Le transfert a été entériné par le Bureau.
- Les membres du Comité ont demandé à ce que le mandat du Comité de placements soit révisé et comporte certaines balises quant au montant maximal par rapport auquel le Comité peut prendre des décisions et ce, relativement à l'achat ou à la vente de titres. La redéfinition du mandat est prévue pour l'exercice 2004-2005.

Rendements

- Contrairement à ce qui s'est produit au cours des trois dernières années, les marchés boursiers ont terminé l'année 2003 en hausse. L'ensemble de nos fonds a suivi cette tendance, lesquels ont obtenu de bons rendements dans tous les cas.
- Le Fonds général a connu un rendement comptable moyen annualisé de 3,44 % pour l'exercice 2003-2004 et ce, comparativement au taux de 2,80 % que nous avions projeté. La portion discrétionnaire de ce fonds (administrée par deux courtiers indépendants) a obtenu un rendement moyen de 3,25 %, tandis que nous avons enregistré un rendement moyen de 3,50 % dans les placements à court terme que nous administrons. Il est à noter que le rendement financier des placements en gestion discrétionnaire a été de 23,89 % pour l'exercice 2003-2004.
- En ce qui concerne le Fonds de bourses et de promotion de la profession, nous avons été à même de constater un rendement moyen annualisé de 12,52 % pour la période. Cette excellente performance est à la fois attribuable à la qualité des décisions de placement de nos gestionnaires de portefeuille et au fait que des gains substantiels sur vente de titres ont été réalisés dans le courant du mois de mars.
- Le Fonds de gestion du risque, quant à lui, a enregistré un rendement moyen annualisé de 5,10 %, ce qui correspond exactement au rendement obtenu au cours de l'exercice précédent.

La trésorière de l'Ordre et présidente du Comité de placements financiers du Bureau,

Hélène Tremblay



Activités d'information et de formation, colloques et congrès

Au cours de l'exercice 2003-2004, l'OIIQ a organisé plusieurs activités auxquelles ont participé de nombreuses infirmières. Ces activités visaient, notamment, à favoriser la formation continue des membres, à les tenir au courant des expériences novatrices en matière de pratique professionnelle et d'évaluation, et à discuter des enjeux liés aux choix et aux changements organisationnels qui s'annoncent pour la profession. Plusieurs conférences ont été données relativement au nouveau *Code de déontologie des infirmières et infirmiers*. L'Ordre a également participé à diverses activités pour faire la promotion de la profession et a rencontré des étudiantes en soins infirmiers et en sciences infirmières. Il est à noter que ces tableaux n'incluent pas toutes les conférences faites par la présidente auprès d'organismes ou d'établissements de santé qui sollicitent sa présence.

Tableau I Activités d'information et de formation, colloques et congrès

ÉVÉNEMENTS	DATE (2003-2004)	NOMBRE DE PARTICIPANTES
Journée d'étude sur l'application de la nouvelle Loi sur les infirmières et les infirmiers		
Montréal	7 mai 2003	502
Québec	24 septembre 2003	326
Alma	7 octobre 2003	128
Mont-Joli	20 novembre 2003	130
Montréal	21 janvier 2004	258
Québec	18 février 2004	181
IX^e Colloque des conseils des infirmières et infirmiers (CII)		
Montréal	8 et 9 mai 2003	706
Rencontre d'information à l'intention des enseignantes, professeurs, responsables de la coordination départementale, directrices et doyennes sur la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé		
Québec	15 mai 2003	243
Rencontre d'information sur l'examen professionnel à l'intention des diplômées hors Québec		
Montréal	13 juin 2003	12
Congrès et AGA 2003		
Montréal	3 et 4 novembre 2003	1 493
Journée Espace Étudiant		
Montréal	4 novembre 2003	836
Tournée d'information sur l'application de la nouvelle Loi sur les infirmières et les infirmiers		
79 conférences à travers la province	avril 2003 à mars 2004	5 642



Activités d'information et de formation, colloques et congrès

Tableau 2 Activités de formation continue

ÉVÉNEMENTS	DATE (2003-2004)	NOMBRE DE PARTICIPANTES
L'activité de triage à l'unité d'urgence facilitée par un outil standardisé : l'échelle de triage et de gravité (ÉTG)		
Québec	1 ^{er} avril 2003	13
À la découverte d'approches novatrices en vue d'une meilleure utilisation de la contention auprès de la personne âgée		
Québec	1 ^{er} avril 2003	25
L'examen clinique sommaire de l'adulte : tête et cou, fonctions locomotrice et neurologique		
Québec	1 ^{er} avril 2003	24
Suivi d'une personne atteinte de maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC)		
Québec	1 ^{er} avril 2003	13
Soins de plaies : mise à jour des connaissances pour une meilleure gestion des soins		
Québec	1 ^{er} avril 2003	29
Montréal	1 ^{er} et 2 novembre 2003	106
L'examen clinique sommaire de la personne âgée		
Saint-Hyacinthe	8 avril 2003	19
Victoriaville	15 octobre 2003	22
Montréal	2 novembre 2003	73
Jonquière	19 novembre 2003	16
Québec	17 mars 2004	27
L'examen clinique sommaire du nouveau-né		
Anse-à-Beaufils	6 juin 2003	24
Alma	20 octobre 2003	22
Montréal	1 ^{er} et 2 novembre 2003	56
Québec	17 mars 2004	30
L'évaluation clinique sommaire de la personne adulte : un outil essentiel pour la pratique infirmière		
Anse-à-Beaufils	6 juin 2003	33
Montréal	1 ^{er} et 2 novembre 2003	93
Québec	26 novembre 2003	35
Québec	28 novembre 2003	27
Repenigny	23 mars 2004	28

L'évaluation de l'état de santé mentale de l'adulte

Baie-Comeau	22 septembre 2003	23
Alma	20 octobre 2003	23
Montréal	1 ^{er} et 2 novembre 2003	69
Rouyn-Noranda	25 novembre 2003	10
Longueuil	16 mars 2004	18
Saint-Jérôme	23 mars 2004	23
Québec	31 mars 2004	20

L'évaluation d'un problème de santé sans voir le client

Régions Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord et Nord-du-Québec	24 septembre 2003	34
Québec	22 octobre 2003	29
Montréal	1 ^{er} et 2 novembre 2003	68
Gatineau	5 février 2004	13

L'immunisation : une activité incontournable de la pratique infirmière

Sherbrooke	30 septembre 2003	24
Québec	22 octobre 2003	24
Montréal	1 ^{er} et 2 novembre 2003	74
Gatineau	4 février 2004	12

Mise à jour des connaissances pour une meilleure gestion des soins d'accès vasculaires

Joliette	8 octobre 2003	21
Trois-Rivières	22 octobre 2003	11
Montréal	1 ^{er} et 2 novembre 2003	55

Promouvoir la santé rénale : mieux comprendre pour mieux intervenir

Saint-Jérôme	8 octobre 2003	14
Montréal	2 novembre 2003	31

Comment réduire le recours à la contention

Montréal	1 ^{er} et 2 novembre 2003	51
Saint-Hyacinthe	16 mars 2004	13

La science et l'art des soins d'ulcères des membres inférieurs

Montréal	1 ^{er} et 2 novembre 2003	58
----------	------------------------------------	----

Bien comprendre l'examen du sein

Montréal	1 ^{er} et 2 novembre 2003	15
----------	------------------------------------	----

Initiation aux soins à donner aux personnes stomisées

Montréal	1 ^{er} et 2 novembre 2003	32
----------	------------------------------------	----



Tableau 3 Tournée d'information sur le nouveau
Code de déontologie des infirmières et infirmiers

ÉVÉNEMENTS	DATE (2003-2004)	NOMBRE DE PARTICIPANTES
Colloque des CII		
Montréal	8 mai 2003	187
Journée des enseignantes		
Montréal	16 mai 2003	199
Comité Jeunesse		
Montréal	4 juin 2003	14
Stage d'infirmières de la France, organisé par le SIDIIEF		
Montréal	17 juin 2003	7
Personnel professionnel du siège social de l'OIIQ		
Montréal	18 juin 2003	30
Centre hospitalier de l'Archipel		
Îles-de-la-Madeleine	10 et 12 septembre 2003	50
CLSC Villieray		
Montréal	16 septembre 2003	15
Hôpital Maisonneuve-Rosemont		
Montréal	17 septembre 2003 (2 conférences)	175
Fédération des infirmières et des infirmiers du Québec		
Montréal	22 septembre 2003	80
Congrès de l'OIIQ		
Montréal	4 novembre 2003	100
CLSC St-Louis-du-Parc		
Montréal	13 janvier 2004	22
Formation annuelle 2003-2004 pour les infirmières œuvrant pour le Conseil Cri de la Santé et des Services sociaux de la Baie-James		
Val-d'Or	26 janvier 2004 4 février 2004	100
Complexe hospitalier de la Sagamie	25 et 26 février 2004 (6 conférences)	125
Centre hospitalier Jonquière Hôtel-Dieu de Roberval Hôtel-Dieu d'Alma		

Tableau 4 Activités de promotion de la profession

ÉVÉNEMENTS	DATE (2003-2004)	NOMBRE DE PARTICIPANTES
Colloque de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP)		
Québec	19 juin 2003	100 (approx.)
Salon Éducation Formation Carrière¹		
Montréal	15 au 18 octobre 2003	2 500 (approx.)
Salon Éducation Emploi¹		
Québec	23 au 26 octobre 2003	1 000 (approx.)
Colloque sur l'approche d'orientante de l'AQISEP		
Québec	25 mars 2004	200 (approx.)

Tableau 5 Rencontres avec les étudiantes en
soins infirmiers et en sciences infirmières

ÉVÉNEMENTS	DATE (2003-2004)	NOMBRE DE PARTICIPANTES
Cégep Bois-de-Boulogne		
Montréal	28 avril 2003	60
Rencontres avec les étudiantes de l'Université de Montréal	4 juin 2003 24 novembre 2003	50 60
Pratique avancée : où en sommes-nous ? Rencontre avec les étudiants de 2 ^e cycle en sciences infirmières dans le cadre du 5 ^e Colloque en sciences infirmières du Réseau de l'Université du Québec		
Université du Québec à Chicoutimi	12 juin 2003	50
Université McGill		
Montréal	11 septembre 2003	80
Rencontre avec les étudiantes du Collège Montmorency		
Laval	18 septembre 2003 30 octobre 2003 13 novembre 2003 17 janvier 2004 (2 conférences)	65 33 33 70
Congrès de l'OIIQ, Espace étudiant		
Montréal	4 novembre 2003	20
Collège Vanier		
Montréal	4 décembre 2003	45
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue		
Rouyn	10 décembre 2003	20
Ordre professionnel et l'avenir de la profession d'infirmière – Rencontre avec les étudiants de 1 ^{er} cycle de la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal		
Montréal	10 février 2004	200
Collège Dawson		
Montréal	4 mars 2004	50

¹ Conjointement avec le Comité Jeunesse.



Statistiques

Immatriculation

Au 1^{er} avril 2003, l'OIIQ comptait 12 661 certificats d'immatriculation en vigueur. Au cours de l'année, 4 728 certificats d'immatriculation ont été délivrés à des étudiantes inscrites en soins infirmiers ou en sciences infirmières, 4 102 certificats ont été invalidés, soit parce que les étudiantes avaient terminé leurs études ou qu'elles les avaient abandonnées. Un certificat a été révoqué. Au 31 mars 2004, 13 286 certificats étaient en vigueur (tableau 1).

Tableau 1 Certificats d'immatriculation	
En vigueur au 1 ^{er} avril 2003	12 661
Délivrés au cours de l'année	4 728
Invalidés - fin ou abandon des études	(4 102)
Révoqué	(1)
En vigueur au 31 mars 2004	13 286

Permis

Au 1^{er} avril 2003, l'OIIQ comptait 115 590 permis en vigueur^I (tableau 2). Au cours de l'année, 2 981 permis ont été délivrés, aucun permis n'a été révoqué, 45 ont été invalidés pour cause de décès et 191 permis temporaires sont échus. Au 31 mars 2004, 118 335 permis étaient en vigueur, y compris les 40 permis temporaires avec restrictions et les deux permis liés à l'application de l'article 97 de la Charte de la langue française et du Règlement autorisant les ordres professionnels à déroger à l'application de l'article 35 de la Charte de la langue française délivrés en 2003-2004.

Tableau 2 Permis délivrés	
En vigueur au 1 ^{er} avril 2003	115 590
Délivrés en cours d'année	2 981
Révoqué	0
Invalidés pour cause de décès	(45)
Temporaires échus en cours d'année	(191)
En vigueur au 31 mars 2004	118 335

I La différence entre le nombre de permis en vigueur et le nombre de membres inscrits au tableau s'explique notamment par le fait que l'Ordre ne dispose pas automatiquement de l'information sur les décès, les départs à la retraite, la cessation d'exercice, etc. Le permis demeure en vigueur même si les détentrices de ces permis ne sont plus des membres inscrits au tableau. À titre d'exemple, 16 001 permis, qui sont toujours en vigueur, ont été délivrés avant le 31 mars 1962. En prenant en considération l'âge normal de la retraite du réseau de la santé, fixé à 62 ans, on peut présumer qu'un bon nombre de détentrices de ces permis ne sont plus inscrites au tableau.

Membres

Au 31 mars 2004, 66 955 membres (60 921 infirmières et 6 034 infirmiers) étaient inscrits au tableau, ce qui constitue une augmentation de 1 145 membres par rapport aux 65 810 membres inscrits à pareille date l'année dernière.

Tableau 3 Membres inscrits au tableau au 31 mars 2004
Répartition régionale

ORDRE RÉGIONAL	NOMBRE	POURCENTAGE
Abitibi-Témiscamingue	1 382	2,06
Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	3 180	4,75
Chaudière-Appalaches	4 023	6
Côte-Nord	943	1,40
Estrie	2 909	4,34
Laurentides/Lanaudière	8 019	11,98
Mauricie-Centre-du-Québec	4 043	6,04
Montréal	12 396	18,51
Montréal/Laval	16 574	24,75
Outaouais	2 232	3,33
Québec	7 897	11,79
Saguenay-Lac-Saint-Jean/Nord-du-Québec	2 977	4,45
Total (au Québec)	65 575	99,43
Au Canada (hors du Québec)	206	0,31
Hors du Canada	174	0,26
Total (hors du Québec)	380	0,57
TOTAL GÉNÉRAL	66 955	100

Programme d'externat

Depuis son entrée en vigueur à l'été 2000, le programme d'externat connaît un succès croissant. En réponse aux demandes des milieux de soins concernés, le gouvernement a approuvé les modifications proposées par l'Ordre au *Règlement sur les actes professionnels qui, suivant certaines conditions et modalités, peuvent être posés par une externe en soins infirmiers*. Le tout est entré en vigueur le 15 mai 2003. La première modification concerne l'élimination de la règle selon laquelle un minimum de cinq externes était requis pour qu'un établissement puisse participer au programme d'externat. La seconde modification concerne l'annexe 1 du Règlement, un ajout de précisions aux conditions prescrites de certains actes a été fait, ainsi que l'ajout de nouveaux actes autorisés.

Ainsi, à l'été 2003, 78 établissements ont embauché 1281 externes et, à la période des Fêtes, 53 établissements ont prolongé l'externat de 412 personnes. Par rapport à l'année précédente, pour la session d'été, il s'agit d'une augmentation de 28 % du nombre d'établissements participants et de 4 % du nombre d'externes. Pour la période des Fêtes, la hausse enregistrée cette année est de 36 % pour le nombre d'établissements participants et de 14 % pour le nombre d'externes.

Tableau 4 Externat

	Été		Hiver	
	2002	2003	2002	2003
Nombre d'établissements participants	61	78	39	53
Nombre d'externes	1 235	1 281	361	412



Comités ad hoc, comités d'experts, groupes et tables de travail

Chaque année, de nombreuses infirmières ou personnes-ressources collaborent avec le personnel du siège social aux comités, groupes et tables de travail mis sur pied par l'OIIQ pour réaliser des activités, des projets ou des documents.

De plus, d'autres infirmières ou personnes-ressources, tant du siège social que de différents milieux dans la province, ont accepté de représenter l'OIIQ auprès de certains organismes pour traiter des dossiers particuliers ou pour agir comme membres ou personnes-ressources au sein d'un comité formé par ces organismes.

Nous remercions toutes ces personnes d'avoir partagé leur expertise sur les sujets énumérés ci-dessous.

COMITÉS, GROUPES ET TABLES DE TRAVAIL MIS SUR PIED PAR L'OIIQ

Assemblée générale annuelle

Scrutatrices

Daniel Carpenter
Responsable
CLSC René-Cassin

Sandra Gauthier
Complexe hospitalier
de la Sagamie

Marie Kureluk
Centre hospitalier Vallée
de l'Or et de soins
psychiatriques régionaux

Réal Larouche
Centre communautaire
Martineau

Nicole Lefebvre
Centre hospitalier régional
Baie-Comeau

Marie-Andrée Lortie
Soins de santé Bayshore

Judith Marchessault
Hôpital Mont-Sinai

Lorraine Ostiguy-Brodeur
Sœurs du Précieux-Sang

Yolande Pépin-Lemoyne
Agence Santé YOPEP

Luc André Verville
Hôtel-Dieu d'Arthabaska

Comités conjoints consultatifs paritaires OIIQ-CMQ sur la création du rôle de l'infirmière praticienne

En cardiologie

Claire Beaudin
Centre hospitalier de
l'Université de Montréal

D^r Anique Ducharme
Institut de Cardiologie
de Montréal

Suzanne Durand
OIIQ

Céline Gélinas
Hôpital Laval

D^r Yves Langlois
Hôpital général juif –
Sir Mortimer B. Davis

D^r Pierre Leblanc
Université Laval

D^r Claude Ménard
Collège des médecins
du Québec

Nicole Ricard
Université de Montréal

En cardiologie (volet cardiologie médicale)

D^r Anique Ducharme
Institut de Cardiologie
de Montréal

Suzanne Durand
OIIQ

Céline Gélinas
Hôpital Laval

D^r Pierre Leblanc
Université Laval

D^r Claude Ménard
Collège des médecins
du Québec

Nicole Ricard
Université de Montréal

En néonatalogie

Louise Cantin
OIIQ

Suzanne Durand
OIIQ

D^r Pierre Leblanc
Université Laval

D^r Claude Ménard
Collège des médecins
du Québec

Linda Morneau
Hôpital de Montréal
pour enfants

D^r Bruno Piedboeuf
Centre hospitalier universitaire
de Québec

Nicole Ricard
Université de Montréal

En néphrologie

Suzanne Durand
OIIQ

D^r Martine Leblanc
Hôpital Maisonneuve-
Rosemont

D^r Pierre Leblanc
Université Laval

D^r Claude Ménard
Collège des médecins
du Québec

Charlotte Paquet
Centre hospitalier universitaire
de Québec

Nicole Ricard
Université de Montréal

Comité consultatif sur la reconnaissance de la spécificité de la pratique infirmière en région éloignée

Mireille Bilodeau
Régie régionale de la santé
et des services sociaux Nunavik

Hélène Boyer
Santé Canada

Louise Gagnon
Hôpital de Chisasibi

Thérèse Harrison
Régie régionale de la santé et
des services sociaux Nunavik

Pauline Lépine
Conseil Cri de la santé et des
services sociaux de la Baie-
James

Alain Paré
Conseil de la nation
Atikamekw

Jocelyne Poirier
OIIQ

Jacques Poliquin
Centre de santé Tulattavik –
CLSC Kuujuaq

Frédéric Ross
Centre de santé Innulitsivik

Madeleine St-Gelais
Centre de santé de la
Basse-Côte-Nord

Éveline Trépanier
CLSC de la Côte

**Comité d'enquête sur
la qualité des soins
infirmiers au CHSLD
Centre-Ville de Montréal**

Monique Bourque
Institut universitaire
de gériatrie de Sherbrooke

Ginette Lavallière
OIIQ

Hélène Rajotte
Consultante en gestion
des soins infirmiers
Responsable du Comité

Maryse L. Savoie
Hôpital Sainte-Anne

Lucie Tremblay
Centre hospitalier gériatrique
Maimonides

**Comité de sélection
du Grand prix
Innovation clinique**

Suzanne Bélanger
OIIQ

Solange Boucher
Cité de la Santé de Laval

Marie-Laure Lebeuf
Centre hospitalier universitaire
de Québec

Marie Normand
Hôpital Sainte-Justine

Lise R. Talbot
Université de Sherbrooke

Élaine Tardif
3M Canada inc.

**Comité scientifique
du Congrès annuel 2003**

Hélène Boutin
Hôpital Laval

Marie-Hélène Carboneau
Hôpital Général Juif –
Sir Mortimer B. Davis

Odette Doyon
Université du Québec
à Trois-Rivières

Lucie Gagnon
Centre hospitalier de
l'Université de Montréal

Thérèse Lessard
Centre hospitalier
Saint-Eustache
Membre du Bureau

Denise Lévesque-Boudreau
Hôpital Laval

Jacinthe Roy
CLSC Rivières et Marées

**Sous-comité de
l'examen professionnel**

Marie-France Ébacher
Université Laval

Rita Labadie
Centre hospitalier universitaire
de Québec

Caroline Longpré
Cégep régional de Lanaudière

Hélène Racine
Centre universitaire de santé
McGill

Louiselle Rioux
CLSC-CHSLD de Gatineau
Centre de services Le Moulin

Odette Roy
Hôpital Maisonneuve-Rosemont

**Groupe de consultation
pour la rédaction
de la prise de position
et des orientations pour
la pratique infirmière
Dépister la violence
conjugale pour mieux
la prévenir**

Céline Thibault
OIIQ
Rédaction

Manon Allard
Louiselle Bouffard
Louise Cantin
Suzanne Durand
Jean Lapointe
OIIQ

Louise Dumas
Université du Québec
en Outaouais

Christiane Gendron
CLSC Longueuil-Ouest

Lucie Joyal
Centre de liaison sur
l'intervention et la prévention
psychosociales (CLIPP)

Hélène Lachapelle
Université du Québec
à Rimouski

Christiane Montpetit
CLSC Saint-Hubert

Raymonde Veillette
CLSC Saint-Hubert

**Groupe de consultation
pour la rédaction
du guide d'exercice
L'exercice infirmier
en santé mentale
et en psychiatrie**

Jacques Chalifour
Retraité
Rédaction

Janique Beauchamp
Hôpital Louis-H. Lafontaine

Louise Cantin
OIIQ

Sylvie Carrière
Hôpital Louis-H. Lafontaine

Hélène Clavet
Centre hospitalier Robert-
Giffard

Danielle Dallaire
Hôpital Louis-H. Lafontaine

Louise Dubé
Hôpital du Saint-Sacrement

Denise Durivage
OIIQ

Raymond Frégeau
Hôpital Louis-H. Lafontaine

Denis Grégoire
Hôpital Louis-H. Lafontaine

Johanne Isabelle
CLSC-CHSLD Basse-Ville-
Limoilou-Vanier

France Laflamme
Hôpital du Sacré-Cœur
de Montréal

Judith Leprohon
OIIQ

Hélène Lévesque-Barbès
Consultante en soins infirmiers

Alain Marcoux
Centre hospitalier Enfant-Jésus
de Québec

Geneviève Ménard
Hôpital Louis-H. Lafontaine

Carole Mercier
OIIQ

Hélène Racine
Centre universitaire de santé
McGill

Nicole Ricard
Université de Montréal

Danielle Simard
CLSC de la Jacques-
Cartier-CH Chauveau

Céline Thibault
OIIQ

**Groupe de consultation
sur le rôle de l'infirmière
exerçant en groupe
de médecine de famille
(GMF)**

Sylvie Allard
Centre médical Saint-Léonard



Comités *ad hoc*, comités d'experts, groupes et tables de travail

Carole Aubry
OIIQ

Solange Boucher
Cité de la Santé de Laval

Brigitte Carrier
CLSC Des Faubourgs

Sylvie Champagne
Clinique médicale de Lavaltrie

Suzanne Durand
OIIQ

Agnès Gaudreault
CLSC Basse-Ville-Limoilou-
Vanier

Hélène Godbout
Centre de santé des Etchemins

Johanne Goudreau
Université de Montréal

Louise Hagan
Université Laval

Christine Laliberté
CLSC Saint-Vallier

Hélène Laurin
Réseau de santé et de services
sociaux des Basques

Judith Leprohon
OIIQ

Véronique Mallette
CLSC-CHSLD Grande-Rivière

Carole Mercier
OIIQ

Annie Paquette
Réseau de santé et de services
sociaux des Basques

Lise Racette
Centre hospitalier régional
de Lanaudière
Membre du Bureau

Danielle Sasseville
CLSC Mercier-Est/Anjou

Julie Wortman
Hôpital Notre-Dame

Groupe de travail pour les lignes directrices conjointes OIIQ-CMQ sur les modalités de la pratique de l'infirmière praticienne spécialisée

Manon Allard
OIIQ

Josée Dagenais
Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Suzanne Durand
OIIQ

Céline Gélinas
Hôpital Laval

Jean Lapointe
OIIQ

Judith Leprohon
OIIQ

D^r Claude Ménard
Collège des médecins
du Québec

Carole Mercier
OIIQ

Charlotte Paquet
Hôtel-Dieu de Lévis

Groupes de travail pour les lignes directrices conjointes OIIQ-CMQ sur la portée des activités médicales exercées par l'infirmière praticienne spécialisée

En cardiologie

Claire Beaudin
Centre hospitalier de
l'Université de Montréal

D^r Daniel Doyle
Hôpital Laval

Suzanne Durand
OIIQ

Céline Gélinas
Hôpital Laval

D^r Yves Langlois
Hôpital général juif –
Sir Mortimer B. Davis

D^r Claude Ménard
Collège des médecins
du Québec

En néonatalogie

Suzanne Durand
OIIQ

D^r Richard Gosselin
Hôpital de Montréal
pour enfants

D^r Pauline Gref
Collège des médecins
du Québec

Annie Lacroix
Hôpital Sainte-Justine

Linda Morneau
Hôpital de Montréal
pour enfants

D^r Bruno Piedboeuf
Centre hospitalier universi-
taire de Québec

En néphrologie

D^r Louise Corneille
Centre hospitalier ambulatoire
régional de Laval

Josée Dagenais
Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Suzanne Durand
OIIQ

D^r Martine Leblanc
Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Charlotte Paquet
Hôtel-Dieu de Lévis

D^r Marcel Provost
Collège des médecins
du Québec

Groupes de travail sur la création du rôle de l'infirmière praticienne

En cardiologie

Manon Allard
(à partir d'octobre 2003)
OIIQ

Claire Beaudin
Centre hospitalier de
l'Université de Montréal

Nicole Bolduc
Centre hospitalier universitaire
de Sherbrooke

Geneviève Boutin
Hôpital du Sacré-Cœur
de Montréal

Franco Carnevale
Hôpital de Montréal
pour enfants

Édith Côté
Université Laval

Réjeanne Dubeau
Institut de Cardiologie
de Montréal

Suzanne Durand
OIIQ

Manon Fabi
(jusqu'en octobre 2003)
OIIQ

Louise Gagné
Hôpital Charles LeMoine

Céline Gélinas
Hôpital Laval

Jean Lapointe
OIIQ

Nathalie Nadon
Centre hospitalier de
l'Université de Montréal

Charlotte Paquet
Centre hospitalier universitaire
de Québec

Nicole Ricard
Université de Montréal



En néonatalogie

Louise Cantin
OIIQ

Franco Carnevale
Hôpital de Montréal
pour enfants

Hélène D'Anjou
OIIQ

Manon Fabi
(jusqu'en octobre 2003)
OIIQ

Annie Lacroix
Hôpital Sainte-Justine

Brigitte Lagacé
OIIQ

Jean Lapointe
OIIQ

Linda Morneau
Hôpital de Montréal
pour enfants

Marie Normand
Hôpital Sainte-Justine

En néphrologie

Louise Cantin
(jusqu'en septembre 2003)
OIIQ

Franco Carnevale
Hôpital de Montréal
pour enfants

Édith Côté
Université Laval

Gabriel Cragolini
Hôpital du Sacré-Cœur
de Montréal

Josée Dagenais
Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Suzanne Durand
(depuis septembre 2003)
OIIQ

Manon Fabi
(jusqu'en octobre 2003)
OIIQ

Brigitte Lagacé
OIIQ

Jean Lapointe
OIIQ

Judith Leprohon
OIIQ

Marie-Chantal Loiseau
Hôpital Charles LeMoine

Charlotte Paquet
Centre hospitalier universitaire
de Québec

Nicole Ricard
Université de Montréal

En oncologie

Manon Allard
OIIQ

Nathalie Aubin
Hôpital général de Montréal

Nicole Beauchesne
Centre hospitalier universitaire
de Sherbrooke

Luce Bélanger
Association québécoise
des infirmières en oncologie
Centre hospitalier de
l'Université de Montréal

Sylvie Bélanger
Comité pour l'évolution de la
pratique infirmière en oncologie
Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Louise Bouchard
Université de Montréal

Franco Carnevale
Hôpital de Montréal
pour enfants

Édith Côté
Université Laval

Marie De Serres
Centre hospitalier universitaire
de Québec

Suzanne Durand
OIIQ

Anne Plante
Centre intégré de lutte contre
le cancer de la Montérégie
Hôpital Charles LeMoine

Nicole Ricard
Université de Montréal

Marika Swidzinski
Hôpital Royal Victoria

Nicole Tremblay
Centre hospitalier de
l'Université de Montréal

Groupe de travail sur l'installation d'un cathéter central introduit par voie périphérique

Robin Gagnon
Centre hospitalier régional
de Lanaudière

Martin Labrie
Centre hospitalier régional
de Lanaudière

Josée Lafrenière
Centre hospitalier Anna-
Laberge

Michèle Pineau
Hôpital de Montréal
pour enfants

Kim Tanguay
Hôpital de Montréal
pour enfants

Céline Thibault
OIIQ

Groupe de travail sur les soins de plaies

Louise Forest-Lalande
Hôpital Sainte-Justine

Chantal Labrecque
Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme

Yvette Moulin
CLSC-CHSLD du Ruisseau-
Papineau

Manon Paquin
Centre hospitalier de
l'Université de Montréal

Diane St-Cyr
Centre universitaire de santé
McGill

Céline Thibault
OIIQ

Groupe de travail sur le développement d'instru- ments d'évaluation de la compétence profes- sionnelle pour enquêtes particulières

Manon Bellehumeur
OIIQ

Suzanne Bonhomme
Cité de la Santé de Laval

Nancy Cyr
CLSC-CHSLD Haute-Ville-
des-Rivières

Sylvie Décarie
(jusqu'au 30 avril 2003)
CLSC LaSalle

Linda Gauthier
Centre hospitalier universitaire
de Québec

Jocelyne Legault
OIIQ

Pauline Plourde
CLSC Simonne-Monet-
Chartrand

Lyne Quévillon
Centre hospitalier
Pierre-Boucher

Madeleine Simard
CHSLD-CLSC Saint-Laurent

Lise St-Pierre
Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Jury des prix Florence

Suzanne Bélanger
OIIQ

Bibiane Courtois
Centre Tshishemishk



Comités *ad hoc*, comités d'experts, groupes et tables de travail

Suzanne Kérouac
Consultante et professeur
émérite (FSI – Université
de Montréal)

Lucie Lessard
CLSC – Centre de santé
des Sept-Rivières

Céline Doray
Cité de la Santé de Laval
Membre du Bureau

Danielle St-Louis
Centre hospitalier universitaire
de Sherbrooke

Perspective infirmière

Corédactrice – secteur
recherche
Francine Ducharme
(jusqu'en décembre 2003)
Université de Montréal

Louise Hagan
(depuis janvier 2004)
Université Laval

Corédactrice – secteur
clinique et professionnel
Cécile Michaud
Université de Sherbrooke

Évaluation par les pairs

Manon Allard
OIIQ

Lucie Bédard
DSP – Montréal-Centre

Linda Bell
Université de Sherbrooke

Danielle Bellemare
Centre hospitalier de
l'Université de Montréal

Jacqueline Bergeron
CSSS Vallée de la Batisca

Gisèle Besner
Centre hospitalier de
l'Université de Montréal

Nicole Bizier
Collège de Sherbrooke

Diane Boisvert
Centre hospitalier universitaire
de Québec

Lorraine Bojanowski
Université de Montréal

Joane Boulanger
Université de Montréal

Céline Bureau
CLSC Sherbrooke

France Collin
Hôtel-Dieu de Lévis

Josée Côté
Université de Montréal

Francine de Montigny
Université du Québec
en Outaouais

Monique Delorme
Hôpital Charles LeMoine

Réjeanne Dubeau
Institut de Cardiologie
de Montréal

Sylvie Dubois
Université McGill

Louise Dumas
Université du Québec
en Outaouais

Andrée Duplantie
Université de Montréal

Marie-France Ébacher
Université Laval

Manon Fabi
(jusqu'en octobre 2003)
OIIQ

Lise Fillion
Université Laval

Louise Forest-Lalande
Hôpital Sainte-Justine

Jacqueline Fortin
retraîtée (FSI – Université
de Montréal)

Louise Gagné
Hôpital Charles LeMoine

Johanne Gagnon
Université Laval

Robin Gagnon
Centre hospitalier régional
de Lanaudière

Marielle Gauthier
Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Colette Gendron
retraîtée (FSI – Université Laval)

Christian Godbout
Hôpital Laval

Marie-Louise Gosselin
Québec-Transplant Université
de Montréal

Réjeanne Goulet
Centre hospitalier universitaire
de Québec

Raymond Grenier
Université de Montréal

Marie Hatem
Université de Montréal

Lucille Juneau
Hôpital Laval

Manon Kiolet
CLSC Côte-des-Neiges

Marianne Kuster
CLSC René-Cassin

Lise Laberge
Centre hospitalier
Robert-Giffard

Chantal Labrecque
Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme

Hélène Lefebvre
Université de Montréal

Sylvie Le May
Université de Montréal

Micheline Lyras
Québec-Transplant

Carmen Millar
Hôpital Charles LeMoine

Linda Miller
retraîtée (CLSC Sainte-Foy)

Diane Morin
Université Laval

Yvette Moulin
CLSC-CHSLD du Ruisseau-
Papineau

Charlotte Paquet
Centre hospitalier universitaire
de Québec

Louise Passerini, M.D.
Hôpital Charles LeMoine

Hélène Patenaude
Université Laval

Élaine Perreault
Centre hospitalier de
l'Université de Montréal

Louise Potvin
Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Odette Roy
Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Diane St-Cyr
Hôpital général de Montréal

Denise St-Cyr Tribble
Université de Sherbrooke

Hélène Sylvain
Université du Québec
à Rimouski

Céline Thibault
OIIQ

Diane Tousignant
Centre hospitalier universitaire
de Québec

Cécile Trochet, M.D.
Université de Sherbrooke

Philippe Voyer
Université Laval

COMITÉ CONJOINT OIIQ – OIIAQ

Jocelyne Poirier
Ginette Thériault
OIIQ

Georges Ledoux
Diane Levasseur
OIIAQ



COMITÉS, GROUPES ET TABLES DE TRAVAIL EXTERNES

Association québécoise des infirmières et infir- miers en systèmes et technologies de l'infor- mation (AQIISTI)

Conseil d'administration
Carole Aubry
OIIQ

Centre hospitalier de l'Université de Montréal

Comité consultatif pour
l'implantation des groupes
de médecine de famille
Louise Cantin
(jusqu'en septembre 2003)
OIIQ

Suzanne Durand
(depuis septembre 2003)
OIIQ

Centre universitaire de santé McGill, Groupe de recherche et développement en organisation du travail

Comité du projet de recherche
« Satisfaction au travail et
rétention du personnel
infirmier : l'impact du
leadership des infirmières
gestionnaires »

Marie Valois
OIIQ

CLSC Haute-Ville

Forum scientifique et
professionnel sur le nursing
téléphonique

Sylvie Lafrenière
CLSC Montréal-Nord/CHSLD
Paul-Lizotte

Collège des médecins du Québec – OIIQ

Groupe de travail sur
les ordonnances collectives

Hélène D'Anjou
Carole Mercier
OIIQ

Lise Racette
Centre hospitalier régional
de Lanaudière
Membre du Bureau

Comités sur le plan canadien

Étude sectorielle du marché
du travail en soins infirmiers

Marie Valois
OIIQ

Réunions des directeurs
généraux des ordres
provinciaux infirmiers,
de la directrice générale de
l'Association des infirmières
et infirmiers du Canada et
la directrice générale de
l'Association des infirmières
et infirmiers autorisés
de l'Ontario

Louise Cantin
OIIQ

Réunions des registraires
d'infirmières des provinces
et territoires du Canada

Marie Hénault
OIIQ

Conseil interprofessionnel du Québec

Représentante de l'OIIQ
Gyslaine Desrosiers

Déléguées substituts
Louise Cantin
(depuis septembre 2003)

Carole Mercier

Diane Saulnier
(jusqu'en septembre 2003)
OIIQ

Forum de l'inspection professionnelle

Carole Deshaies
OIIQ

Forum des secrétaires de comité de discipline

Céline Roy
OIIQ

Conseil québécois d'agrément

Conseil d'administration

Carole Deshaies
OIIQ

Conseil québécois sur le tabac et la santé

Carole Levasseur
Respir'Action

Conseil supérieur de l'éducation

Membre du Conseil

Édith Côté
Université Laval
Membre du Bureau

Commission de
l'enseignement et de
la recherche universitaires

Édith Côté
Université Laval
Membre du Bureau

Fondation de recherche en sciences infirmières du Québec

Conseil d'administration

Francine Beaudet
Club de golf Lachute

Louise Cantin
(depuis septembre 2003)
OIIQ

Édith Côté
Université Laval
Membre du Bureau

Alain Deslauriers
RSM Richter

Gyslaine Desrosiers
OIIQ

Céleste Johnston
Université McGill

Yves Lachance
La Capitale

Francine Latraverse Pleau
Administratrice

Annette Lefebvre
Kugler Kandestin, avocats

Nicole Lelièvre
Office général des eaux
minérales OGEM Itée

Lucille Panet-Raymond
Panet-Raymond et Associés

Jocelyne Paquin
Administratrice

Diane Saulnier
(jusqu'en septembre 2003)
OIIQ

Diane Veilleux
Meloche Monnex

Suzanne Bélanger
Secrétaire du conseil
OIIQ

Comité scientifique

Monique Bourque
Institut universitaire
gériatrique de Sherbrooke

Michelle Côté
Université du Québec
à Trois-Rivières

Clémence Dallaire
Université Laval

Francine Ducharme
Université de Montréal

Suzanne Durand
OIIQ

Judith Leprohon
Responsable
OIIQ

Carmen G. Loiselle
Université McGill



Comités *ad hoc*, comités d'experts, groupes et tables de travail

Odette Roy
Hôpital Maisonneuve-
Rosemont

Lise R. Talbot
Université de Sherbrooke

Linda Ward
Centre universitaire
de santé McGill

Fondation des maladies du cœur

Représentante de l'OIIQ
au Forum québécois des
intervenants en santé
cardiovasculaire

Nicole Parent
Institut de Cardiologie
de Montréal

48

Canada Health Infoway – Inforoute Santé Canada

Groupe de discussion –
Projet de définition
des données et des stan-
dards

Sylvie Dubois
Université McGill

Institut canadien d'information sur la santé

Données sur les infir-
mières et les infirmiers

Marie Hénault
Daniel Marleau
Marie-France Paquet
Marie Valois
OIIQ

Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail

Comité consultatif du
projet « Importance de
l'organisation du travail

comme soutien aux
stratégies de travail pro-
tectrices chez les auxiliaires
familiales et sociales et
les infirmières des services
de soins et de maintien
à domicile »

Carole Deshaies
OIIQ

Institut national de santé publique

Comité sur l'immunisation
du Québec

Lucie Bédard
Agence de développement
de réseaux locaux de services
de santé et de services sociaux
de Montréal

Groupe de travail sur
l'infirmière et la vaccination

Céline Thibault
OIIQ

Ministère de l'Éducation du Québec

Comité directeur sur la for-
mation infirmière intégrée

Gyslaine Desrosiers
Jocelyne Poirier
Ginette Thériault
OIIQ

Comité national
sur les stages

Jocelyne Poirier
OIIQ

Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie

Comité d'orientation de
l'Agence d'évaluation des
technologies et des modes
d'intervention en santé

Judith Leprohon
OIIQ

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Comité de concertation des
ressources informationnelles
du réseau sociosanitaire
(CCRI)

Luc Mathieu
Association québécoise
des infirmières et infirmiers
en systèmes et technologies
de l'information (AQIISTI)

Comité d'orientation pour la
mise à jour de la politique
de périnatalité

Suzanne Durand
(jusqu'en septembre 2003)
Centre hospitalier ambulatorio
régional de Laval
Membre du Bureau

Claire Godin
(depuis septembre 2003)
Centre hospitalier ambulatorio
régional de Laval

Comité de normalisation des
formulaires du dossier de
l'utilisateur du réseau de la
santé et des services sociaux

Céline Thibault
OIIQ

Comité de la recherche sur
la planification de la main-
d'œuvre infirmière

Marie Valois
OIIQ

Comité de suivi et d'orien-
tation d'Info-Santé CLSC

Judith Leprohon
OIIQ

Comité directeur et Table
de consultation du Réseau
québécois de cardiologie
tertiaire

Louise Cantin
(jusqu'en septembre 2003)
OIIQ

Suzanne Durand
(depuis septembre 2003)
OIIQ

Comité directeur sur les dons
et les greffes d'organes et de
tissus humains au Québec

Marie-Josée Paquet
OIIQ

Comité national sur la pro-
tection des renseignements
personnels et la sécurité
(CNPSPS)

Lucie Beaugrand
Centre universitaire de santé
McGill

Comité sur l'élaboration
des lignes directrices sur
les substances chimiques

Lucille Allard
Centre hospitalier universitaire
de Québec

Conseil médical du Québec

Micheline Ulrich
Centre hospitalier
Pierre-Le Gardeur
Membre du Bureau

Direction générale des poli-
tiques de la main-d'œuvre –
Recrutement international
d'infirmières

Raymonde Drouin
OIIQ

Forum national sur la plani-
fication de la main-d'œuvre
infirmière

Gyslaine Desrosiers
Jocelyne Poirier
Ginette Thériault
Marie Valois
OIIQ

Groupe de soutien à
l'implantation des groupes
de médecine de famille

Lise Racette
Centre hospitalier régional
de Lanaudière
Membre du Bureau



Danielle Sasseville
CLSC Mercier-Est/Anjou

**Groupe de travail du
programme d'intéressement
pour l'implantation des
infirmières praticiennes
en spécialité**

Suzanne Durand
OIIQ

**Groupe de travail ministériel
sur les groupes de médecine
de famille**

Louise Cantin
(jusqu'en septembre 2003)
OIIQ

Suzanne Durand
(depuis septembre 2003)
OIIQ

**Groupe de travail pour
l'élaboration du Protocole
québécois de dépistage des
infections transmissibles
sexuellement et par le sang
(ITSS)**

Carole Mercier
OIIQ

**Groupe de travail relevant
du Forum national sur la
planification de la main-
d'œuvre infirmière**

Jocelyne Poirier
Ginette Thériault
Marie Valois
OIIQ

**Groupe de travail sur l'or-
ganisation des services pour
les enfants et les jeunes qui
ont une déficience du
langage et de la parole**

Nadine Brennan
CLSC-CHSLD Bordeaux-
Cartierville

**Table de consultation
en allaitement maternel**

Sylvie Jetté
(jusqu'en février 2004)
Hôpital Monfort

Manon Allard
(depuis février 2004)
OIIQ

Office des professions du Québec

**Comité sur la contribution
des infirmières auxiliaires à
la thérapie intraveineuse**

Jocelyne Poirier
OIIQ

**Conseil consultatif
de l'Ordre des sages-femmes
du Québec**

Marlène Boily
Centre hospitalier universitaire
de Québec

**Équipe de soutien à
l'implantation de la Loi 90**

Hélène D'Anjou
Carole Mercier
OIIQ

**Comité d'experts – Santé
mentale et relations humaines**

France Laflamme
Hôpital du Sacré-Cœur
de Montréal

**Comité des représentants
des ordres – Santé mentale
et relations humaines**

Hélène D'Anjou
Carole Mercier
OIIQ

Programme national de mentorat en VIH/sida

**Comité directeur et
Comité exécutif**

Carole Aubry
OIIQ

Québec-Transplant

**Représentante de l'OIIQ
au comité d'éthique**

Floriane Dostie
Centre hospitalier universitaire
de Québec

**Représentante de l'OIIQ
au conseil d'administration**

Auriette Breton
Centre hospitalier de
l'Université de Montréal

Réseau d'échange d'information du Québec sur le cancer du sein (REIQCS)

Carole Aubry
(jusqu'en mars 2004)
OIIQ

Lynda Lynch
(depuis mars 2004)
Agence de développement de
réseaux locaux de services de
santé et de services sociaux
de Montréal

Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone (SIDIEF)

**Conseil d'administration
international : représentantes
du Québec**

Gyslaine Desrosiers
Présidente
OIIQ

Esther Leclerc
Administratrice
Centre hospitalier de
l'Université de Montréal

Linda Lepage
Vice-présidente
Université Laval

Micheline Ulrich
Trésorière
Centre hospitalier
Pierre-Le Gardeur
Membre du Bureau

Conseillers juridiques

Carmelle Marchessault
Jean Lapointe
OIIQ

Sogique

**Représentant de l'OIIQ
au conseil d'administration**

Luc Mathieu
Association québécoise des
infirmières et infirmiers en
systèmes et technologies de
l'information (AQIISTI)

Université de Montréal

**Chaire de recherche sur les
nouvelles pratiques en soins
infirmiers – Comité de
direction**

Louise Cantin
(depuis septembre 2003)

Diane Saulnier
(jusqu'en septembre 2003)
OIIQ



Documents produits en 2003~2004

Avis, mémoires, rapports et prises de position

Avis concernant la Position des directrices et directeurs de soins infirmiers et de l'Association des néphrologues du Québec en regard de l'organisation des soins infirmiers en néphrologie (dialyse). Adopté par le Bureau des 2 et 3 octobre 2003, 20 p.

Avis d'adoption de règlement – Règlement sur un programme de formation des infirmières et infirmiers concernant l'installation d'un cathéter central introduit par voie périphérique/Notice of Adoption of Regulation – Regulation Respecting a Program for the Training of Nurse on the Insertion of a Peripherally Inserted Central Catheter, 29 août 2003, 2 p.

Commentaires de l'OIIQ concernant le plan d'actions 2003-2008 en prévention du suicide suite à l'évaluation de l'implantation de La stratégie québécoise d'action face au suicide « S'entraider pour la vie », présentés au ministère de la Santé et des Services sociaux, 26 septembre 2003, 2 p.

Démarche ministérielle visant l'amélioration de la gestion et de l'impact du programme québécois de lutte contre le cancer – Étape de consultation. Questionnaire rempli à la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux, 3 février 2004, 12 p.

Projet de loi n°38. Loi sur le Commissaire à la santé et au bien-être. Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales. Adopté par le Bureau de l'OIIQ lors de la réunion du 20 février 2004, 13 p.

Projet de modifications du Code de déontologie des infirmières et infirmiers/ Draft Amendments to the Code of Ethics of Nurses, juin 2003, 2 p.

Documents de référence

Dépister la violence conjugale pour mieux la prévenir : Orientations pour la pratique infirmière, mars 2004, 35 p.

Dépister la violence conjugale pour mieux la prévenir : Prise de position, mars 2004, 20 p.

Données sur la population infirmière par région administrative à partir du fichier des membres au 31 mars 2003. Marie Valois et Daniel Marleau, octobre 2003, 127 p.

Être infirmière au Québec. Supplément du Guide de préparation à l'examen professionnel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec/Be a Nurse. Supplement of the Professional Examination Preparation Guide

of the Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. Louise-Marie Lessard et Lucie Laberge, juin 2003, 48 p.

Étude sur les permis d'exercice de la profession d'infirmière délivrés entre 1997 et 2002 – Situation au 31 mars 2003. Direction de l'exploitation des données corporatives, octobre 2003, 4 p.

Évolution des effectifs de la profession infirmière au Québec – Données au 31 mars 2003. Marie Valois et Daniel Marleau, octobre 2003, 31 p.

L'exercice infirmier en santé communautaire – Soutien à domicile. Carole Deshaies, 2003. 24 p. (Lignes directrices)

L'exercice infirmier en santé mentale et en psychiatrie. Jacques Chalifour, mai 2003, 121 p. (Guide d'exercice)

Guide d'application de la nouvelle Loi sur les infirmières et les infirmiers et de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé. Carole Mercier, avril 2003, 109 p.

Guide de préparation à l'examen professionnel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec/Professional Examination Preparation Guide of the Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. Louise-Marie Lessard et Lucie Laberge, juin 2003, 342 p.

La pénurie d'infirmières de formation universitaire. Une analyse complémentaire à la planification de l'effectif des infirmières pour les 15 prochaines années. Direction de l'exploitation des données corporatives, juin 2003, 21 p.

Plan thérapeutique infirmier et son arrimage avec le plan d'intervention interdisciplinaire – Document préliminaire. Judith Leprohon et Louise-Marie Lessard, 24 novembre 2003, 3 p.

Portrait sommaire des infirmières et infirmiers du Québec – Données au 31 mars 2003. Marie Valois et Daniel Marleau, octobre 2003, 4 p.

Programme scientifique de la Fondation de recherche en sciences infirmières du Québec, 2003, 26 p.

Région des études et région de l'emploi des titulaires de permis d'exercice de la profession d'infirmière délivrés entre 1998 et 2002. Direction de l'exploitation des données corporatives, juin 2003, 21 p.

Répertoire des programmes de bourses d'études de l'OIIQ et de la FRESIQ – Concours 2004-2005, janvier 2004, 28 p.



Périodiques

CII à l'écoute. Bulletin d'information des conseils des infirmières et infirmiers (vol. 7, nos 8 à 10 ; vol. 8, nos 1 à 7).

Congrès express – Aller de l'avant, un défi toujours actuel (Jours 1 et 2). Bulletin d'information quotidien, 3 et 4 novembre 2003, 1 p.

L'Infirmière du Québec. Revue officielle (vol. 10, nos 5 et 6).

Le Journal/The Journal. Supplément de *L'Infirmière du Québec* (vol. 10, n° 5).

Le Journal/The Journal. Supplément de *Perspective infirmière* (vol. 1, nos 1 à 4).

Perspective infirmière. Revue officielle (vol. 1, nos 1 à 4).

Rapport annuel 2002-2003, 63 p./*Annual Report 2002-2003*, 63 p.

Répertoire 2003/2004 – Associations et regroupements d'infirmières et d'infirmiers au Québec. Direction des services aux clientèles et des communications, mars 2004, 16 p.

Le Scribe. Bulletin d'information pour les infirmières enseignantes (vol. 5, nos 3 et 4 ; vol. 6, nos 1 et 2).

Matériel promotionnel

Aller de l'avant : un défi toujours actuel. Programme final du Congrès annuel de l'OIIQ (2 au 4 novembre 2003), octobre 2003, 48 p.

Aller de l'avant : un défi toujours actuel. Programme préliminaire du Congrès annuel de l'OIIQ (2 au 4 novembre 2003), juillet 2003, 24 p.

Campagne annuelle 2004. FRESIQ, décembre 2003, 2 p.

Catalogue des publications, avril 2003, 12 p.

Concours Magazine 2003. Affiche, juillet 2003.

La cotisation pour l'année 2004-2005 fixée à 221,57 \$, novembre 2003, 1 p.

Espace étudiant. Affichette, août 2003.

Formation continue 2003-2004. Affiche et programme, juin 2003, 16 p.

L'humanité du soin, un engagement pour la vie. Appel de communications pour le congrès de l'OIIQ (31 octobre au 2 novembre 2004), février 2004, 2 p.

Une idée qui fait son chemin, Comité Jeunesse, novembre 2003, 10 p.

Innovation clinique 2004. Affiche du concours, novembre 2003.

Inscription au tableau 2004-2005. Dépliant, décembre 2003.

Journée d'étude sur l'application de la nouvelle « Loi sur les infirmières et les infirmiers ». Programme à l'intention des directrices et des responsables de soins infirmiers, 7 mai 2003, 6 p.

Journée d'étude sur l'application de la nouvelle « Loi sur les infirmières et les infirmiers ». Programme à l'intention des directrices et des responsables de soins infirmiers, 24 septembre 2003, 6 p.

Journée d'étude sur l'application de la nouvelle « Loi sur les infirmières et les infirmiers ». Programme à l'intention des directrices et des responsables de soins infirmiers, 7 octobre 2003, 2 p.

Journée d'étude sur l'application de la nouvelle « Loi sur les infirmières et les infirmiers ». Programme à l'intention des directrices et des responsables de soins infirmiers, 21 janvier 2004, 6 p.

Notre profession prend une nouvelle dimension. Des pistes pour mieux comprendre la « Loi sur les infirmières et les infirmiers » et en tirer avantage dans notre pratique/The Scope of our Profession Expands. Some Guidelines for Understanding and Taking Advantage of Recent Changes to the "Nurses Act". Brochure, avril 2003, 10 p.

Perspective infirmière. Reliure et signet, octobre 2003.

Répertoire des programmes de bourses d'études de l'OIIQ et de la FRESIQ – Concours 2004-2005, 15 janvier 2004, 27 p.

Soirée Inspiration 8 mai 2003. Programme-souvenir et affiche, mai 2003, 24 p.

Vers des services intégrés : La collaboration interprofessionnelle mise au défi ! Programme du X^e Colloque des conseils des infirmières et infirmiers (3 au 5 mai 2004), février 2004, 16 p.

La vie en main/Lifelong Caring. Affiche, signet et autocollant de la Semaine de l'infirmière (9 au 15 mai 2004), mars 2004.



Le personnel du siège social au 31 mars 2004

Présidence

Adjointe à la présidente
Ginette Thériault

Conseillère juridique
de la présidente et du Bureau
Carmelle Marchessault

Adjointe administrative
Manon Corbeil

Secrétariat général

Secrétaire générale
Louise Cantin

Avocate attachée au
secrétariat général
France Pedneault

Adjointes administratives
Jeanne Marin
Ginette Quirion

Service des archives

Archiviste
Luc Lepage

Direction des affaires externes

Directrice
Ginette Thériault

Directrices-conseils
Carole Mercier
Jocelyne Poirier
Marie Valois

Conseillère
Karine Labarre

Attachée de presse et
rédactrice en chef du *Journal*
Chantal Charron

Documentaliste
Pascale Barcelo

Adjointe administrative
Francine Sauvé

Secrétaire de direction
Louise Michaud

Direction scientifique

Directrice
Judith Leprohon

Adjointe à la directrice
scientifique
Louise-Marie Lessard

Secrétaire de direction
Liette Beaucage

Direction du développement et du soutien professionnel

Directrice
Suzanne Durand

Infirmières-conseils
Manon Allard
Carole Aubry
Louiselle Bouffard
Marie-Josée Paquet
Céline Thibault
Suzanne Vanier

Secrétaire de direction
Manon Arbour

Secrétaires
Carole Lambert
Louise Rozon

Direction de l'exploitation des données corporatives

Directrice
Marie Valois

Agent de recherche
Daniel Marleau

Direction des services administratifs

Directeur
Michel Jean

Secrétaire administrative
Lise Foucreau

Service de la comptabilité et des finances

Chef du service
Lise Després

Adjointe au chef-comptable
Johanne Lamarche

Analyste comptable
et financière
Thérèse Pomerleau

Technicienne à la paie
Hélène Boulerice

Technicienne en administration
Chantal Gérin Lajoie

Agente administrative
Isabelle Marotte

Responsables des
comptes à payer
Johanne Boivin
Jeanne d'Arc Guay

Service des ressources humaines

Chef du service
France Beauséjour

Technicienne
en ressources humaines
Carmen Pépin

Service de l'exploitation et entretien de l'immeuble

Chef du service
Gilbert Corbin

Ouvrier d'entretien spécialisé
Michel Aumont

Préposé d'entretien général
Salvatore Marandola

Préposés d'entretien ménager
Pauline Després
Yves Marin

Direction des services aux clientèles et des communications

Directrice
Suzanne Bélanger

Secrétaire
Marie Lenkiewicz



Accueil/Télécommunications

Technicienne en téléphonie
Martine Wérotte

Standardiste-réceptionniste et
préposée à l'accueil
Suzanne Tropper

Courrier/Reprographie

Responsable
Diane Allard

Préposée au courrier
Joanne Messier

Centre de documentation

Chef du service et
Webmestre
Maryse Dumas

Techniciennes en
documentation
Diane Gendron
Lucie Ménard

Technicienne aux publications
Sylvie Roy-Eychene

Service de l'édition

Chef du service
et rédactrice en chef
Colette Pilon-Bergman

Coordonnatrice
des publications
Sylvie Couture

Adjointe à la rédaction
Marilène Ducharme

Réviseur
Serge Lamarre

Graphiste
Francine Laporte
Yvette Lafortune (intérimaire)

Secrétaire de rédaction
Marlène Lavoie

**Service de l'organisation
d'événements**

Chef du service
Diane Ladouceur

Technicienne à la logistique
Ginette Béliveau

Secrétaire
Madonne Roy
Johanne Poitras (intérimaire)

**Direction des services
juridiques**

Directrice
Carmelle Marchessault

Avocats
Hélène d'Anjou
Jean Lapointe

Avocate et infirmière-
enquêteuse
Yanick Augustin

Avocate et secrétaire
du Comité de discipline et
du Comité de révision
Céline Roy

Secrétaire administrative
Louise Papineau

Secrétaire
Nicole Holmes

**Direction
des technologies
de l'information**

Directrice
Monique St-Jean

Analyste principale
Marie-France Paquet

Analyste-programmeur
Sébastien Gaboury

Administrateur de réseau
Michel Lafleur

Assistant administrateur
de réseau
John Ruffolo

Techniciennes en bureautique
France Perron
Nancy Ruest

Préposée au service
aux usagers
Lise Hamel

**Bureau de l'inspection
professionnelle**

Présidente du Comité de
l'inspection professionnelle
Carole Deshaies

Conseillères-enquêteuses
Denise Durivage
Ginette Lavallière
Jocelyne Legault

Conseillères
Manon Bellehumeur
Gisèle Dionne
Marielle Labrie-Gauthier
Danielle Paquin
Micheline Watier

Secrétaire de direction
Chantal Godbout

Secrétaires
Céline Bédard
Renée Ouimet

Bureau du registraire

Directrice
Line Lacroix

Adjointe à la registraire
Suzanne Ladouceur

Secrétaire de direction
Danielle B. Gagné

Services aux étudiantes

Chef du service
Suzanne Ladouceur
(intérimaire)

Technicienne en administration
France Leclerc

Agentes administratives
Christine Marcotte
Ginette Tessier
Lola Vigneau

Secrétaire
Chantal Guertin

**Service de l'inscription
des membres**

Chef du service
et du soutien opérationnel
Danièle Potvin

Agente administrative
Claudie Vial

Agentes de bureau
Joan Baril
Nicole Bourassa
Ginette Pelletier

Secrétaire
Carmen Petit

**Service de la gestion
des stages et de l'admission
par équivalence**

Chef de service
Monique Flibotte

Conseillères
Raymonde Drouin
Claire De Villers Sauvé

Secrétaires
Suzanne Boulay
Nicole Phaneuf
Huguette Rémillard

Bureau du syndic

Syndic
Sylvie Truchon

Syndics adjointes
Louise Deschênes
Marcelle Fleury
Ginette Fortin
Joanne Létourneau
Diane Racette
Nicole Tremblay

Secrétaire de direction
Andrée Mandanice

Secrétaires
Lorraine Canuel
Nicole Joyal



2 0 0 3

r *Rapport*
financier **a**

2 0 0 4

Rapport financier

de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
au 31 mars 2004

ÉTATS FINANCIERS

55

Rapport des vérificateurs 56

Résultats 57

Bilan 58

Évolution des actifs nets 59

Flux de trésorerie 60

Notes afférentes aux états financiers 61



Rapport des vérificateurs

Aux membres de
l'ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'ORDRE DES
INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC au 31
mars 2004 et les états des résultats, de l'évolution

des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette
date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direc-
tion de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opi-
nion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

56

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de
vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent
que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir
l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'in-
exactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par
sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres
éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend
également l'évaluation des principes comptables suivis et des esti-
mations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation
de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants,
une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars
2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de
trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes
comptables généralement reconnus au Canada.

Harel Drouin - PKF

Montréal, le 21 mai 2004

HAREL DROUIN-PKF, S.E.N.C.R.L.
COMPTABLES AGRÉÉS



Résultats

exercice terminé le 31 mars 2004

	Fonds général	Fonds de bourses et de promotion de la profession	Fonds de gestion du risque	Fonds spéciaux (Note 3)	2004 Total	2003 Total
Produits						
Cotisations annuelles des membres	13 557 763 \$	— \$	— \$	— \$	13 557 763 \$	13 378 761 \$
Revenus de placement	236 976	241 571	40 860	10 966	530 373	460 974
Gain (perte) sur cession de placement	7 574	298 057	—	—	305 631	(162 960)
Participation aux bénéfices du programme d'assurance responsabilité	—	—	150 354	—	150 354	165 936
Autres produits (Note 4)	4 006 225	2 829	8 922	12 271	4 030 247	3 448 282
	17 808 538	542 457	200 136	23 237	18 574 368	17 290 993
Charges (Note 5)	18 194 082	523 361	188 246	21 365	18 927 054	16 972 304
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(385 544) \$	19 096 \$	11 890 \$	1 872 \$	(352 686) \$	318 689 \$

LES NOTES AFFÉRENTES FONT PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS.



Bilan au 31 mars 2004

ACTIF

Actif à court terme

	Fonds général	Fonds de bourses et de promotion de la profession	Fonds de gestion du risque	Fonds spéciaux (Note 3)	2004 Total	2003 Total
Encaisse (Note 6)	2 098 049 \$	487 692 \$	— \$	452 \$	2 586 193 \$	9 893 932 \$
Placements temporaires (Note 7)	14 343 438	177 420	264 782	—	14 785 640	5 578 688
Débiteurs et intérêts courus	591 562	41 469	158 800	2 416	794 247	742 059
Créances interfonds, sans intérêts	805 417	(628 583)	(167 740)	(9 094)	—	—
Frais payés d'avance	97 155	—	—	—	97 155	117 296
	17 935 621	77 998	255 842	(6 226)	18 263 235	16 331 975

Placements à long terme (Note 8)

	1 818 849	4 337 547	500 000	241 867	6 898 263	6 861 197
--	-----------	-----------	---------	---------	-----------	-----------

Immobilisations corporelles (Note 9)

	1 653 134	—	—	—	1 653 134	1 989 933
--	-----------	---	---	---	-----------	-----------

Actifs incorporels (Note 10)

	149 274	—	—	—	149 274	28 538
--	---------	---	---	---	---------	--------

21 556 878 \$	4 415 545 \$	755 842 \$	235 641 \$	26 963 906 \$	25 211 643 \$
---------------	--------------	------------	------------	---------------	---------------

PASSIF

Passif à court terme

Comptes fournisseurs et charges à payer	4 436 014 \$	12 000 \$	— \$	— \$	4 448 014 \$	4 101 006 \$
Avantages sociaux futurs	615 582	—	—	—	615 582	73 189
Contributions perçues pour le compte de l'Office des professions du Québec	1 471 989	—	—	—	1 471 989	1 386 054
Cotisations et produits perçus d'avance	14 055 379	—	—	—	14 055 379	12 925 766
	20 578 964	12 000	—	—	20 590 964	18 486 015

Actifs nets

Investis en immobilisations	1 802 408	—	—	—	1 802 408	2 018 471
Grevés d'affectations d'origine interne	—	4 403 545	755 842	—	5 159 387	5 128 401
Grevés d'affectations d'origine externe (Note 12)	—	—	—	235 641	235 641	233 769
Insuffisance non affectée	(824 494)	—	—	—	(824 494)	(655 013)

977 914	4 403 545	755 842	235 641	6 372 942	6 725 628
21 556 878 \$	4 415 545 \$	755 842 \$	235 641 \$	26 963 906 \$	25 211 643 \$

AU NOM DU CONSEIL

ADMINISTRATEUR

Louise Cant

ADMINISTRATEUR

Béatrice Tremblay



Évolution des actifs nets exercice terminé le 31 mars 2004

	Fonds général			Total	Fonds de bourses et de promotion de la profession	Fonds de gestion du risque	Fonds spéciaux (Note 3)	2004 Total
	Investis en immobilisations	Affectations d'origine externe	Insuffisance non affectée					
Solde au début	2 018 471 \$	– \$	(655 013) \$	1 363 458 \$	4 384 449 \$	743 952 \$	233 769 \$	6 725 628 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(551 442) ⁽¹⁾	–	165 898	385 544	19 096	11 890	1 872	(352 686)
Investissement, déduction faite du produit de cession des immobilisations	335 379	–	(335 379)	–	–	–	–	–
Solde à la fin	1 802 408 \$	– \$	(824 494) \$	977 914 \$	4 403 545 \$	755 842 \$	235 641 \$	6 372 942 \$

	Fonds général			Total	Fonds de bourses et de promotion de la profession	Fonds de gestion du risque	Fonds spéciaux (Note 3)	2003 Total
	Investis en immobilisations	Affectations d'origine externe	Insuffisance non affectée					
Solde au début	2 153 360 \$	90 067 \$	(1 079 483) \$	1 163 944 \$	4 417 420 \$	598 063 \$	227 512 \$	6 406 939 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(560 812) ⁽¹⁾	(90 067)	850 393	199 514	(32 971)	145 889	6 257	318 689
Investissement, déduction faite du produit de cession des immobilisations	425 923	–	(425 923)	–	–	–	–	–
Solde à la fin	2 018 471 \$	– \$	(655 013) \$	1 363 458 \$	4 384 449 \$	743 952 \$	233 769 \$	6 725 628 \$

(1) CE MONTANT EST CONSTITUÉ DE L'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES ACTIFS INCORPORELS, SOIT 541 014 \$ ET 10 428 \$ RESPECTIVEMENT (553 677 \$ ET 7 135 \$ EN 2003).

Flux de trésorerie exercice terminé le 31 mars 2004

	2004	2003
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(352 686) \$	318 689 \$
Perte (gain) sur cession d'immobilisations corporelles	1 203	(9 943)
Perte (gain) sur cession de placements	(305 631)	(162 960)
Moins-value sur placements	—	105 375
Amortissement des immobilisations corporelles	541 014	553 677
Amortissement des actifs incorporels	10 428	7 135
	(105 672)	1 137 893
Variation nette des éléments hors liquidités du fonds de roulement (Note 13)	2 072 902	(1 089 669)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 967 230	48 224
Activités de financement et d'investissement		
(Augmentation) diminution des placements temporaires	(8 901 321)	2 494 197
(Augmentation) diminution des placements à long terme	(37 066)	158 610
Acquisition d'immobilisations corporelles	(205 418)	(444 253)
Acquisition d'actifs incorporels	(131 164)	—
Produit de cession des immobilisations	—	28 273
Flux de trésorerie liés aux activités de financement et d'investissement	(9 274 969)	2 236 827
Variation nette des liquidités	(7 307 739)	2 285 051
Encaisse au début	9 893 932	7 608 881
Encaisse à la fin	2 586 193 \$	9 893 932 \$

LES FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT COMPRENNENT DES INTÉRÊTS REÇUS DE 189 727 \$ (151 154 \$ EN 2003).



Notes afférentes aux états financiers au 31 mars 2004

1. Identification et secteur d'activité

L'Ordre, constitué en vertu de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* et du *Code des professions*, administre les fonds provenant des membres. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Principales conventions comptables

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

a) Comptabilité par fonds

Fonds général

Le fonds général regroupe les opérations courantes de fonctionnement.

Fonds de bourses et de promotion de la profession

L'Ordre a créé ce fonds pour financer les bourses d'études accordées aux infirmières et infirmiers qui en font la demande pour des études de premier, de deuxième ou de troisième cycle universitaire, pour promouvoir la profession et financer les demandes d'aide ou de commandite relativement à la formation en soins infirmiers et à la recherche en sciences infirmières.

Fonds de gestion du risque

Ce fonds regroupe les opérations du Programme de l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. Ce fonds inclut une réserve pour indemnisation de prime afin d'assurer la stabilité des montants de primes futures et d'une réserve de prévention pour soutenir certaines activités relatives à la diminution du risque infirmier. Tout déficit d'opération du programme sera renfloué à partir de la réserve pour indemnisation de prime.

Fonds spéciaux

Les fonds spéciaux sont constitués de dotations faites à l'Ordre par des tierces personnes, dont l'Ordre assume l'administration aux fins désignées par les tierces personnes.

b) Constatation des produits

Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes dans le solde des fonds spéciaux.

Les revenus de placement affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les revenus de placement non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

c) Cotisations et produits perçus par anticipation

La période couverte par les cotisations annuelles correspond à la période financière de l'Ordre. Les cotisations reçues avant la fin de l'exercice et relatives à l'exercice subséquent sont reportées et présentées au passif à court terme.

d) Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés à la date de transaction, au moindre du coût et de la juste valeur marchande.

e) Placements à long terme

Les placements à long terme sont comptabilisés à la date de transaction, au coût. Si une baisse de valeur permanente survient, cette perte sera comptabilisée dans l'exercice où la baisse de valeur sera constatée.

f) Immobilisations corporelles et amortissement

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et taux suivants :

	Méthode	Taux
Bâtiment	Linéaire	5 %
Réaménagement des locaux	Linéaire	20 %
Mobilier et équipement de bureau	Solde dégressif et linéaire	20 % à 33 %
Équipement informatique	Linéaire	33 %

Les œuvres d'art incluses dans le mobilier et l'équipement de bureau sont comptabilisées à la juste valeur établie au moment de leur donation et ne sont pas amorties.

g) Actifs incorporels et amortissement

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et taux suivants :

	Méthode	Taux
Logiciels et Site Web	Solde dégressif et linéaire	20 % à 33 %



Notes afférentes aux états financiers au 31 mars 2004

h) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des revenus et des dépenses comptabilisés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

i) Organisme contrôlé

L'Ordre nomme certains membres du conseil d'administration de la Fondation de recherche en sciences infirmières du Québec. Les comptes de l'Ordre et de la Fondation ne sont pas consolidés.

j) Avantages sociaux futurs

L'Ordre offre à ses salariés un régime de retraite à prestations déterminées garantissant le paiement de prestations de retraite. Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs du régime, ces actifs sont évalués à leur juste valeur. Le coût des prestations de retraite pour les services courants est comptabilisé aux résultats annuellement. Le coût est établi par des calculs

actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements du régime, la progression des salaires et autres éléments. L'Ordre a choisi d'utiliser la méthode dite du « couloir » pour amortir les gains et pertes actuariels (qui comprennent aussi bien les résultats réels des régimes que les gains et pertes découlant des modifications apportées aux hypothèses les plus probables) sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés.

Aux termes de la méthode dite du « couloir », l'amortissement n'est constaté que si le gain ou la perte actuariel net constitué est supérieur au montant le plus élevé des deux suivants : 10 % du solde de l'obligation au titre de prestations constituées et 10 % de la juste valeur des actifs du régime. Une provision pour moins-value doit être enregistrée en diminution de l'actif au titre de prestations constituées, cette provision correspondant à l'excédent de la valeur ajustée de l'actif au titre de prestations constituées sur l'avantage futur escompté.

62

3. Fonds spéciaux

	Fonds de secours E. Frances Upton	Fonds d'éducation M.-G.-Dolores- Côté	Fonds de bibliothèque B. Héon Tremblay	2004 Total	2003 Total
Résultats et actifs nets					
Produits	17 415 \$	4 080 \$	1 742 \$	23 237 \$	10 642 \$
Charges	16 623	3 000	1 742	21 365	4 385
Excédent des produits par rapport aux charges	792	1 080	—	1 872	6 257
Actifs nets affectés au début	128 389	75 380	30 000	233 769	227 512
Actifs nets affectés à la fin	129 181 \$	76 460 \$	30 000 \$	235 641 \$	233 769 \$

Bilan

Actif

Encaisse	236 \$	215 \$	1 \$	452 \$	10 836 \$
Somme à payer au fonds général	(4 352)	(3 000)	(1 742)	(9 094)	(6 185)
Intérêts courus	1 281	847	288	2 416	4 121
Placements	132 016	78 398	31 453	241 867	224 997
	129 181 \$	76 460 \$	30 000 \$	235 641 \$	233 769 \$



4. Autres produits

Fonds général

	2004	2003
Direction des services aux clientèles et communications	1 507 874 \$	1 108 157 \$
Examen d'admission	1 093 914	988 918
Bureau du registraire	787 608	764 555
Assemblée générale annuelle et congrès	355 268	329 991
Réclamation d'assurance	115 500	—
Frais de réinscription	76 440	79 630
Direction des services administratifs	42 489	50 866
Amendes et frais	27 132	14 568
Subventions - Projets Infirmière virtuelle et Communauté de pratique en santé du cœur	—	104 295
	4 006 225 \$	3 440 980 \$

5. Charges

Fonds général

	2004	2003
Direction des services aux clientèles et communications	3 283 680 \$	2 715 713 \$
Direction des services administratifs	2 335 903	2 225 749
Bureau du registraire	1 597 276	1 521 761
Examen d'admission	1 370 948	1 260 855
Direction des technologies de l'information	1 212 430	1 095 221
Direction des affaires externes	1 143 243	1 055 242
Quote-part versée aux sections régionales	1 134 644	1 112 243
Bureau du syndic	1 060 433	1 068 499
Bureau de l'inspection professionnelle	1 057 680	1 067 401
Secrétariat général	859 487	832 759
Direction du développement et du soutien professionnel	848 807	698 317
Direction des services juridiques	682 354	682 796
Assemblée générale annuelle et congrès	633 682	547 265
Avantages sociaux futurs	542 393	—
Comités statutaires	227 218	241 114
Direction de l'exploitation des données corporatives	203 904	207 766
Projets Infirmière virtuelle et Communauté de pratique en santé du cœur	—	366 962
	18 194 082 \$	16 699 663 \$

Fonds de bourses et de promotion de la profession

Subventions, bourses d'études et promotion de la profession	522 840 \$	204 000 \$
Frais du Comité de placements	521	521
	523 361 \$	204 521 \$

Fonds de gestion du risque

Programmes de prévention	188 246 \$	63 735 \$
--------------------------	------------	-----------

6. Encaisse

Un montant de 21 407 \$ (52 719 \$ en 2003) est réservé pour fins de salaire sera versé à une employée lors d'un congé éventuel sans solde.

qui

Notes afférentes

aux états financiers au 31 mars 2004

7. Placements temporaires

	2004	2003
Fonds général		
Obligations 2,1 % à 7 %	6 242 986 \$	2 430 109 \$
Dépôts à terme, 2,05 % et 2,15 %	1 103 000	1 500 000
Billets à escompte, 2,14 % à 2,25 %	6 997 452	1 089 649
Bon du trésor, 2,83 %	—	296 453
	14 343 438 \$	5 316 211 \$

Les placements temporaires échoient à différentes dates jusqu'en mars 2005.

Au 31 mars 2004, la valeur marchande des placements s'apparente au coût.

8. Placements à long terme

	2004	2003
Fonds général		
Actions cotées en bourse, au coût ;	1 417 767 \$	1 482 363 \$
Fonds communs de placement, au coût ;	41 831 \$	— \$
Obligations, 4,25 % à 10,25 % (4,88 % à 10,25 % en 2003), échéant à différentes dates à compter de juin 2004 jusqu'à août 2031 (de mai 2003 jusqu'à octobre 2029 en 2003) ;	359 251	340 777
	1 818 849 \$	1 823 140 \$
Fonds de bourses et de promotion de la profession		
Obligations, 4,3 % à 8 %, échéant à différentes dates à compter de août 2004 jusqu'en décembre 2010 (de mai 2003 jusqu'en octobre 2009 en 2003) ;	2 654 059 \$	2 636 342 \$
Actions cotées en bourse, au coût.	1 683 488	1 676 718
	4 337 547 \$	4 313 060 \$
Fonds de gestion du risque		
Dépôt à terme, à demande, au taux des obligations d'épargne du Canada, majoré de 0,5 % (5,10 % en 2003).	500 000 \$	500 000 \$
Le dépôt à terme pourra être utilisé par l'assureur pour renflouer tout déficit d'opération généré par le Programme de l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.		
Fonds spéciaux		
Obligations, 5,25 % à 6,50 %, échéant à différentes dates à compter de mai 2005 jusqu'en juillet 2008 (juin 2003 jusqu'en juillet 2008 en 2003) ;	146 996 \$	160 000 \$
Actions cotées en bourse, au coût.	94 871	64 997
	241 867 \$	224 997 \$
Total	6 898 263 \$	6 861 197 \$

Au 31 mars 2004, la valeur marchande des placements à long terme est de 7 423 380 \$ (6 840 481 \$ en 2003) et a été établie selon le dernier cours acheteur.



9. Immobilisations corporelles

	2004		2003
	AMORTISSEMENT		VALEUR
	COÛT	CUMULÉ	NETTE
Terrain	241 260 \$	– \$	241 260 \$
Bâtiment	2 101 227	1 514 688	614 810
Réaménagement des locaux	1 950 371	1 730 296	392 021
Mobilier et équipement de bureau	1 295 463	886 252	351 667
Équipement informatique	1 131 039	934 990	390 175
	6 719 360 \$	5 066 226 \$	1 989 933 \$

La charge d'amortissement totalise 541 014 \$ au 31 mars 2004 (553 677 \$ en 2003).

Au 31 mars 2004, les œuvres d'art incluses dans le mobilier et l'équipement de bureau ont une valeur aux livres de 115 495 \$ (115 495 \$ en 2003).

10. Actifs incorporels

	2004		2003
	AMORTISSEMENT		VALEUR
	COÛT	CUMULÉ	NETTE
Site Web	61 263 \$	1 702 \$	– \$
Logiciels	187 959	98 246	28 538
	249 222 \$	99 948 \$	28 538 \$

La charge d'amortissement totalise 10 428 \$ au 31 mars 2004 (7 135 \$ en 2003).

11. Avance bancaire

Au 31 mars 2004, il n'y avait aucune avance bancaire. Les marges de crédit autorisées sont d'un montant maximum de 350 000 \$ pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre et de 1 500 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 28 février de chaque année, au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins et elles sont renégociables le 31 juillet de chaque année. La marge de crédit de 1 500 000 \$ est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang affectant les valeurs mobilières détenues par la Fiducie Desjardins pour la somme de 1 150 000 \$.

12. Actifs nets grevés d'affectations d'origine externe

Les principales catégories d'affectations d'origine externe grevant les actifs nets sont les suivantes :

Fonds spéciaux

	2004	2003
Dotations au Fonds de secours E. Frances Upton	129 181 \$	128 389 \$
Dotations au Fonds d'éducation M.-G.-Dolorès-Côté	76 460	75 380
Dotations au Fonds de bibliothèque B. Héon Tremblay	30 000	30 000
	235 641 \$	233 769 \$



Notes afférentes aux états financiers au 31 mars 2004

13. Variation nette des éléments hors liquidités du fonds de roulement

	2004	2003
Augmentation des avantages sociaux futurs	542 393 \$	– \$
Diminution (augmentation) des débiteurs et intérêts courus	(52 188)	37 693
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	20 141	(44 165)
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et charges à payer	347 008	(1 587 968)
Augmentation des contributions perçues pour le compte de l'Office des professions du Québec	85 935	314 824
Augmentation des cotisations et produits perçus d'avance	1 129 613	189 947
	2 072 902 \$	(1 089 669) \$

14. Engagements contractuels

Au 31 mars 2004, les engagements contractuels en vertu de contrats de services s'établissent à 659 767 \$ pour le prochain exercice, dont 596 736 \$ avec le Centre d'évaluation des services de la santé de l'Université Laval et 63 031 \$ avec d'autres fournisseurs.

Le 31 mars 2004, l'engagement contractuel avec l'Université de Sherbrooke pour le projet de recherche « Campus virtuel en Santé » s'élève à 50 000 \$ pour 2005.

66

15. Régime de retraite

L'Ordre offre à ses salariés un régime de retraite à prestations déterminées garantissant le paiement de prestations de retraite. La juste valeur des actifs du régime et l'obligation au titre des prestations constituées ont été déterminées par un actuaire indépendant au 31 mars 2004.

La charge nette de l'Ordre au titre de ce régime est de 1 025 544 \$.

Les informations relatives au régime à prestations déterminées se présentent comme suit au 31 mars 2004 :

Obligations au titre des prestations constituées	21 465 508 \$
Juste valeur des actifs du régime	18 738 434
Situation de capitalisation (déficit)	(2 727 074) \$
Passif au titre des prestations constituées	449 772 \$

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par l'Ordre pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	2004	2003
Taux d'actualisation	6,00 %	6,25 %
Taux de rendement prévu des actifs du régime à long terme	7,00 %	7,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	4,50 %

Les autres informations concernant le régime à prestations déterminées de l'Ordre se présentent comme suit :

	2004	2003
Cotisations de l'employeur	648 962 \$	619 546 \$
Cotisations des salariés	345 194 \$	329 555 \$
Prestations nettes de transfert	676 957 \$	457 495 \$



16. Organisme contrôlé

La Fondation de recherche en sciences infirmières du Québec (FRESIQ) a été constituée par lettres patentes le 20 octobre 1987 et a commencé ses activités au cours de 1988. Le but de la Fondation est d'accorder des subventions à la recherche et des bourses d'études aux infirmières et aux infirmiers du Québec qui désirent entreprendre des recherches pour promouvoir l'avancement des sciences infirmières et se perfectionner.

Renseignements financiers provenant des états financiers de la Fondation de recherche en sciences infirmières du Québec (FRESIQ) au 31 mars :

	2004	2003
Actif	357 990 \$	254 525 \$
Passif	155 091 \$	97 043 \$
Soldes de fonds	202 899	157 482
	357 990 \$	254 525 \$
Résultats des activités		
Produits	544 085 \$	391 646 \$
Charges	498 668	355 407
Excédent des produits sur les charges	45 417 \$	36 239 \$

Au 31 mars 2004, les comptes à recevoir de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec sont de 172 220 \$ (34 352 \$ en 2003).

17. Instruments financiers

La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs et intérêts courus, des comptes fournisseurs et charges à payer, correspond à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

18. Chiffres comparatifs

Aux fins de comparaison, certains chiffres des états financiers de l'exercice précédent ont fait l'objet d'une nouvelle classification.



Production et révision linguistique

Service de l'édition
Direction des services aux clientèles
et des communications de l'OIIQ

Conception et réalisation graphique

Marc Sénécal/inoxidée

Photos

Pierre Dionne
Marcel La Haye

2 0 0 3

*Rapport
annuel*

2 0 0 4

Distribution

Centre de documentation
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
4200, boulevard Dorchester Ouest
Montréal (Québec) H3Z 1V4
Téléphone : 514 935-2501 ou 1 800 363-6048
Télécopieur : 514 935-5273
cdoc@oiiq.org
www.oiiq.org

Dépôt légal

© Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, 2004
4^e trimestre 2004
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1181-8417

Note – Conformément à la politique rédactionnelle de l'OIIQ,
le féminin est utilisé seulement pour alléger la présentation.

